

Synthèse départementale

Loi cadre sur la nouvelle organisation de police vaudoise

Suite au refus par les électeurs de l'initiative populaire sur la police unique, le DSE s'est employé à transcrire la convention passée entre les communes et le canton dans un avant-projet de loi-cadre. Sur mandat du Conseil d'Etat, les questions touchant au financement, aux prestations complémentaires et à la fonction d'assistant de sécurité publique ont fait l'objet de discussions intenses avec les associations représentant les communes. Une année après le scrutin populaire, le DSE a pu soumettre au gouvernement un avant-projet de loi sur la nouvelle organisation de police vaudoise. La consultation s'est déroulée du 3 novembre au 23 décembre 2010.

Le XIIIe sommet de la Francophonie s'est déroulé sans incidents

Grâce au professionnalisme de la Police cantonale, des membres de l'Etat major cantonal de conduite, ainsi que des partenaires cantonaux et communaux, mais aussi grâce à l'excellente collaboration avec la Confédération et la commune de Montreux, le XIIIe Sommet de la Francophonie s'est déroulé dans l'ambiance festive voulue par le canton et la Confédération. Cet événement qui réunissait les chefs d'Etat et de Gouvernement de 70 pays membres de l'organisation s'est déroulé sans incident, tout en réduisant au minimum les nuisances pour la population montreusienne.

Micropolluants : une priorité du département

Les essais-pilotes effectués à la station d'épuration de Vidy et co-financés par le canton ont permis d'obtenir d'excellents résultats. Il a été démontré qu'il est possible d'éliminer jusqu'à 80% des micropolluants des eaux usées avant leur rejet dans les lacs et cours d'eau. Les connaissances ainsi acquises seront précieuses pour préparer la modernisation et la réorganisation du système cantonal de retraitement des eaux usées (STEPS). Les travaux engagés dans ce but au sein du département devraient aboutir sur des propositions vers la fin de 2011.

Protection contre les crues

Depuis les inondations de 2007, le Département de la sécurité et de l'environnement a consenti des efforts considérables dans le domaine de la protection contre les crues. En 2010, le Conseil d'Etat a notamment proposé au Grand Conseil d'investir 31,5 millions de francs dans 10 projets permettant de diminuer les dangers, en particulier sur le Rhône, la Thielle, la Grande Eau, la Tinière et la Brinaz. D'importants travaux se poursuivent pour améliorer la protection contre les crues de l'Eau froide. Parallèlement, les communes, en collaboration avec le DSE ont continué leurs efforts pour cartographier les zones de dangers naturels dans le canton, un travail qui entame sa dernière ligne droite.

Planification des éoliennes

Afin de donner les meilleures chances possibles à l'énergie éolienne, le Département de la sécurité et de l'environnement, en collaboration avec le Service du développement territorial, a précisé sa stratégie pour l'implantation d'éoliennes (compléments au plan directeur cantonal ; cartographie indicative et coordination des travaux avec les investisseurs). Parallèlement, le DSE a ouvert en fin d'année la consultation relative au plan d'affectation cantonal partiel qui concerne la commune de Sainte Croix.

Le client au centre des préoccupations du SAN

Le Service des automobiles et de la navigation a mis en place une politique résolument tournée vers la clientèle. Il a notamment développé ses prestations sur son site internet. Le changement d'adresses est désormais possible sur un simple click de souris. En collaboration avec la Polyclinique médicale universitaire, il a aussi mis sur pied le Centre d'évaluation médicale de l'aptitude à la conduite (CEMAC) qui réalisera en collaboration avec un réseau de médecins agréés décentralisés, les examens pour chauffeurs professionnels exigés par la législation fédérale. Dans un souci de d'améliorer les prestations à tous les niveaux, le SAN a aussi lancé le processus pour une certification aux normes de qualité ISO 9001 de ses services.

Les vétérinaires et chimistes cantonaux s'organisent en réseau

Afin d'assurer une meilleure utilisation des ressources, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires du canton de Vaud a étroitement collaboré avec les vétérinaires et chimistes cantonaux romands afin de mettre sur pied un système de collaboration. Cela permet une mise en commun des moyens et une meilleure utilisation des compétences, en facilitant notamment certaines spécialisations.

La CDSE assume la présidence de trois conférences intercantionales

La Cheffe du DSE a par ailleurs participé activement aux séances des conférences intercantionales qui intéressent son département. Elle préside depuis la fin 2010, la Conférence suisse des Chefs de départements cantonaux des forêts (CDFo) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la chasse (CDC). En 2010, la Cheffe du département s'est particulièrement engagée au sein de Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Sous son impulsion, des thèmes importants comme une nouvelle norme permettant la lutte contre les prédateurs sexuels sur internet (« Grooming ») et la mise en place de l'alerte enlèvement ont pu avancer. Madame de Quattro a aussi conduit les travaux de la Conférence latine des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP).

Groupes de prestations
103.1 Etat major

103.1 Etat major

Appui à la cheffe du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du Conseil d'Etat ou toute autre activité de nature politique. Coordination départementale. Appui aux services. Lien avec l'ECA.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et propositions pour la cheffe de département
- Appui à la gestion du département, la planification, la conception et/ou la mise en oeuvre, et suivi de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les autres partenaires
- Préparation et appui à l'élaboration de projets de lois, de règlements, de décrets, rapports et autres documents
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale. Point de situation quotidien et analyse media pour la cheffe du département.
- Relais départemental avec le Grand Conseil (suivi des interventions parlementaires, contacts avec le Secrétariat général du Grand Conseil, avec ses commissions)
- Gestion de dossiers ou de projets particuliers sur demande de la cheffe du département
- Traitement de procédures de recours.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services du DSE
- ECA
- Chancellerie, autres départements et/ou services de l'ACV
- Grand Conseil, son secrétariat général et ses commissions
- Conseil d'Etat
- Media
- Cour de droit administratif et public (CDAP), Cour constitutionnelle, Contrôle cantonal des finances (CCF), Cour des comptes
- Confédération
- Conférences intercantionales
- Public-citoyens

Groupes de prestations

103.2 Ressources humaines du département

103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et de ses services (appui à l'URH de la Polcant pour des dossiers particuliers tels que les procédures administratives).

Descriptif

- Appui et conseil à la cheffe du département et au secrétaire général pour toutes les questions et procédures liées au personnel
- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, suivi des procédures de case management, coaching, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, identification de la relève, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Relais entre le SPEV et le DSE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RH et des Co-RH des services du département
- Responsabilité du budget 3091 (Formations et perfectionnements professionnels) pour l'ensemble des services du département.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et office du DSE
- Cadres et collaborateurs du DSE, stagiaires et apprentis
- RRH départementaux de l'ACV, Co-RH et RH
- Services de l'ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, SSP, SDE notamment)
- CPEV, OAI, OAVS
- CEP, IDHEAP, Université de Genève, CRQP
- Représentants du personnel, syndicat, commission du personnel, avocats, TRIPAC
- Candidats internes et externes

Groupes de prestations
103.3 Finances

103.3 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Préparation du budget (pilotage, consolidation)
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires et des reports de crédits)
- Appui aux services du DSE pour la tenue de la comptabilité et contrôle interne
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Conseils et appui en matière financière
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Cour des comptes

Groupes de prestations
103.4 Activités spécifiques

103.4 Activités spécifiques

- Environnement
- Cafétéria

Descriptif

- Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact
- Coordination des travaux du GT Dangers naturels

- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Environnement et dangers naturels:

- Cheffe du département
- Services de l'Etat
- ECA
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises

Cafétéria

- Mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments PI. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJL, SECRI et Préfecture, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

Sécurité informatique

L'Office de sécurité informatique (OSIC) a quitté le SG DSE au 1^{er} janvier 2010, son chef ainsi qu'une collaboratrice constituant désormais l'organe « Auditeur de la sécurité des systèmes d'information et de télécommunication » (ASSIT), rattaché administrativement à la Chancellerie, et se consacrant exclusivement à l'audit de la sécurité.

Les autres membres de l'OSIC ont été transférés à la Direction des systèmes d'information (DSI).

Voir l'évolution sous DFIRE/Chancellerie et sous DINF/DSI

Organisation du DSE et du SG

Différents changements ont marqué l'organisation du DSE en 2010 :

- Détachement provisoire de M. Froidevaux, chef du SSCM, à la tête du SPEN suite au départ de sa cheffe, et intérim assuré au SSCM par son adjoint, M. L. Husson en tant que chef de service a.i.
- Nouveau délégué départemental à la communication, en la personne de M. Erik Reumann , en remplacement de Mme Catherine Lavanchy
- Renforcement de la « cellule » dangers naturels, par l'engagement d'une assistante au géologue au 01.09.2010.

Problématique chiens en évolution

Le DSE a poursuivi ses activités en qualité d'autorité de recours administratif, en particulier d'autorité de recours formés contre les décisions prises en matière de police des chiens. La loi sur la police des chiens est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. La Police des chiens telle qu'organisée par cette loi est maintenant active depuis trois ans. Si en 2008, première année de ses activités, le nombre de recours contre ses décisions est resté faible (sept), il en est allé autrement ces deux dernières années, où le nombre de recours déposés en matière de police des chiens s'est élevé à plus de vingt par année.

Trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, le SCAV et le département disposent maintenant d'un recul suffisant pour apporter d'éventuelles corrections à celle-ci, ceci d'autant plus que le législateur fédéral a renoncé au mois de décembre 2010 à prendre des dispositions propres à limiter les compétences des cantons désireux de limiter la détention de chiens issus de certaines races.

Réforme policière

Les travaux pour la réforme policière sont entrés dans le vif du sujet. Le 12 janvier 2010, les travaux de réflexion ont été lancés officiellement dans le cadre d'un Comité stratégique réunissant des représentants politiques du canton et des communes et présidé par la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, ainsi que dans un Comité de pilotage mettant autour d'une même table des professionnels de la sécurité du canton et des communes. Ces deux instances de conduite de la réforme ont été soutenues d'une part par une Cellule de la réforme et d'autre part par le Secrétariat général du DSE. Le but commun des participants aux travaux était de soumettre rapidement un avant-projet de loi cadre qui réponde à l'organisation policière esquissée par la convention signée entre le canton et les associations de communes.

Le 24 février, le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectif l'entrée en vigueur de la réforme de la police au 1^{er} janvier 2012, ce qui a imposé un calendrier très serré aux travaux en cours.

Afin de préparer l'entrée en vigueur de la loi et fournir les paramètres indispensables aux groupes les communes vaudoises ont communiqué à l'Etat le 31 mars 2010 leur choix en matière de police. Trois variantes leur étaient proposées, soit :

- de constituer un corps de police communale, ou
- d'adhérer à une association intercommunale disposant d'un corps de police, ou
- de confier leur sécurité à la police cantonale.

Le 13 octobre, le Conseil d'Etat a pris connaissance de l'avant-projet de la loi sur l'organisation policière cantonale et a autorisé la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement à le mettre en consultation. Il a en outre donné son accord à la réunion d'une plateforme canton-communes afin d'examiner les conditions de financement de la future police coordonnée. La consultation est terminée le 21 décembre 2010. Les travaux sur la loi cadre de la nouvelle organisation policière devraient être achevés au cours du premier semestre 2011.

Modernisation de la défense contre l'incendie et de secours

Le projet de loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS) a été adopté par le Grand Conseil vaudois, le 2 mars 2010. Cette nouvelle loi formalise le processus de modernisation « SDIS Evolution » en matière d'organisation de défense incendie et de secours et permet le renforcement du potentiel opérationnel de premier secours. Cette évolution était indispensable pour répondre aux attentes croissantes de la population en termes sécuritaire et faire face à l'augmentation des risques auxquels elle se trouve confrontée. La nouvelle organisation s'appuie sur le regroupement des corps de sapeurs-pompiers communaux en 34 services de défense incendie et secours (SDIS) régionaux.

Les communes ont un délai de 3 ans pour s'organiser et exploiter un SDIS régional à compter du 1^{er} janvier 2011, date de mise en vigueur de la loi, ainsi que de son règlement d'application et de l'arrêté sur le standard de sécurité cantonal en matière de service de défense contre l'incendie et de secours, tous deux adoptés par le Conseil d'Etat le 15 décembre 2010. L'arrêté fixe les moyens et l'organisation à mettre en œuvre pour garantir une efficacité uniforme des premiers secours sur le territoire cantonal 24 heures sur 24.

L'obligation de servir disparaît de la loi au profit d'une incorporation effectuée sur une base volontaire, possible dès l'âge de 18 ans ce qui entraîne la suppression de la perception de la taxe d'exemption par les communes.

En outre, cet appareil législatif confirme l'ECA dans son rôle opérationnel, ainsi que ses engagements financiers envers les communes et précise en complément que les dépenses liées à l'application du standard de sécurité cantonal sont couvertes par l'Etablissement dans les limites de la loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels (LAIEN).

Dangers naturels

La réalisation des cartes de dangers naturels est en cours. Les premiers lots ont été lancés pour le Chablais et le Lavaux.

La Déléguée à l'environnement a rencontré les communes dans leurs réunions de districts pour présenter l'avancement du projet et le Chef de projet, géologue a rencontré toutes les communes qui ont validé les périmètres à cartographier.

Les conventions entre les communes et le DSE ont été signées, ce qui permet de lancer les lots restants (une dizaine).

L'UCA a réalisé une étude des structures cantonales responsables de la gestion des risques induits par les dangers naturels. Elle préconise la

création d'une unité « dangers naturels » rattachée au SG-DSE pour gérer l'ensemble des données liées aux dangers naturels et définir avec les services spécialisés les trains de mesures urgentes à réaliser dans les zones construites exposées aux dangers naturels. L'UCA relève dans son rapport l'importance d'une gestion coordonnée et transversale par la création de cette entité stratégique qui a à son actif l'expérience et les données acquises dans la réalisation de la cartographie sur tout le territoire vaudois, une organisation technique et administrative légère et fonctionnelle et un réseau de compétences éprouvé.

Le site internet lié aux dangers naturels est disponible : <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/>

Le rapport sur l'état de l'environnement

Comme les autres cantons, le canton de Vaud a publié son dernier rapport sur l'état de l'environnement il y a 10 ans, en 2000. Une nouvelle version 2010 sera publiée début 2011.

Ce rapport répond à l'art. 16 al. 1 de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) qui prévoit que les autorités renseignent le public sur la protection de l'environnement et sur l'état des nuisances qui y portent atteinte. Il met en perspective le programme de législature avec son « Agenda 21 », notamment l'objectif prioritaire n°3 qui vise l'utilisation et la préservation efficace de l'environnement et des ressources naturelles.

Le rapport sur l'état de l'environnement présente l'évolution des dix dernières années, les enjeux et les perspectives, en faisant le lien avec les politiques sectorielles qui ont une influence sur l'environnement telles que notamment l'agriculture, la mobilité et l'aménagement du territoire avec son plan directeur cantonal.

Il sera adressé aux députés, aux communes vaudoises, et sera disponible sur le site internet de l'Etat de Vaud à l'attention du grand public.

Participation au Forum EPFL

Représentantes l'Etat, les responsables RH départementales du DSE et du DINF ont participé au Forum de l'EPFL 2010 et y ont présenté aux futurs ingénieurs et architectes la diversité des métiers pratiqués dans l'Administration cantonale. Associés à la démarche pour le DSE, le SEVEN, le SFFN et le SESA se sont impliqués activement dans cette première pour le DSE et ont fait bénéficier les étudiants de leur riche expérience professionnelle dans le domaine de l'ingénierie et la gestion de projets.

Rentrer en contact avec les étudiants, c'est aussi occuper les canaux de communication que les étudiants utilisent. Ainsi, une expérience pilote sur Facebook et Twitter a été menée sur le thème des carrières à l'Etat.

Les services du DSE et du DINF ont proposé au Forum des possibilités de stages aux étudiants. Si cette pratique existe déjà de manière ponctuelle dans les deux départements, la volonté est de l'intensifier

Une bonne centaine de futurs ingénieurs se sont arrêtés au stand de l'Etat. La plupart n'avaient qu'une très vague idée de ce qu'est l'Etat et du genre d'emplois qu'ils pourraient y trouver. Le Forum leur a permis de découvrir leur intérêt à considérer l'Etat comme un employeur potentiel.

Sites internet

En général :

www.vd.ch/dse/

Réforme policière :

www.reformepolice.ch

Concernant les dangers naturels :

www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/

A propos de la gestion intégrée des risques

www.vd.ch/fr/themes/securite/protection-population/gestion-integree-des-risques

www.vd.ch/fr/themes/territoire/dangers-naturels/gestion-integree-des-risques/

Au sujet de l'étude d'impact sur l'environnement:

www.vd.ch/fr/themes/territoire/construction/etudes-dimpact/

www.greie.ch/

Groupes de prestations
105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunies en Etat-major.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Secrétariat
- Support organisation et coordination de projets
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support presse et relations publiques
- Support formation (Synersec, intégration de l'Académie romande de police)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux, juges
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Autres cantons / pays
- Justiciables
- Médias
- Fournisseurs, prestataires
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations

105.1 Services généraux (opérationnel)

105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PoICant servant de support, d'appui logistique et opérationnel au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc.

Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôle des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Services techniques en charge du réseau radio POLYCOM et des développements d'applications électroniques et transmissions
- Soutien logistique en équipement, transport et ravitaillement
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Groupe spécialisé en dépiégeage
- Info-Centre (dossiers de police judiciaire)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faïtières, groupements de commerçants, club d'aînés, etc.
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'Ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices municipales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

Groupes de prestations
105.2 Gendarmerie

105.2 Gendarmerie

La Gendarmerie veille à l'ordre et à la sécurité et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées. Elle exerce la police judiciaire à l'échelon local.

Descriptif

- Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

Groupes de prestations
105.3 Police de Sûreté

105.3 Police de sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à une bonne complémentarité entre les partenaires de police judiciaire (Police de sûreté, Gendarmerie, Polices municipales) et coordonner leur action

Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Audition des victimes, identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination intercantonale sur le plan judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires et institutions
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Société civile
- Sociétés privées
- ESC UNIL (Ecole des sciences criminelles)
- EPFL
- HEI Yverdon

Evénements marquants, évolutions significatives

Succession du Commandant de la Gendarmerie

En prévision du départ à la retraite du lieutenant-colonel Jacques Marchand le 31 octobre 2010, le poste de Commandant de la gendarmerie avait été mis au concours le 1er juin de la même année. La commission de sélection nommée par le Conseil d'Etat et présidée par le Chancelier a procédé à l'évaluation des candidatures reçues. Dans sa séance du 22 septembre 2010, le Conseil d'Etat a pris acte des travaux de cette commission et a nommé M.Olivier Botteron au poste de Commandant de la gendarmerie.

Surveillance de la résidence de l'ambassadeur des États-Unis à Mies

Depuis février 2010 et le retrait des troupes militaires de milice de la protection des ambassades, la Police cantonale vaudoise assume seule la surveillance de la résidence de l'ambassadeur des États-Unis auprès de l'ONU à Mies, à raison de 2 gendarmes sur site 24 heures sur 24 selon les directives du Service fédéral de Sécurité.

Sur le plan opérationnel, la Confédération et la mission américaine sont satisfaites des prestations de la police. Des négociations pour diminuer l'impact actuellement très lourd de cette mission sur l'organisation de la Police cantonale ont permis de trouver des solutions convenant aux différentes parties. Ainsi, avec l'appui du DFAE, les autorités américaines ont admis que la police engage des agents de sécurité privés en déduction de ses propres forces. Sur le plan financier par ailleurs, une convention entre le DDPS et le canton prévoit la prise en charge des coûts par la Confédération avec effet rétroactif à 2010. Le dossier en en voie de finalisation pour une mise en place définitive de ces solutions pour 2011.

Sommet de la francophonie

Du 19 au 24 octobre 2010, Montreux a accueilli le 13^e Sommet de la francophonie attribué en décembre 2009 à la Suisse. Malgré des délais de planification très courts, la Police cantonale vaudoise a su protéger les nombreuses personnalités présentes (près de 25 chefs d'état et plus de 35 ministres au total) et a contribué à l'ambiance positive autour du Sommet et de ses événements.

La qualité des relations avec le Secrétariat d'organisation et les autres partenaires fédéraux, en particulier l'armée engagée à grande échelle, a permis d'atteindre les objectifs fixés. La Police cantonale a également bénéficié de l'appui de ses partenaires traditionnels, en particulier le SSCM, l'ECA et le SSP, et des renforts policiers confédéraux.

Sur le plan sécuritaire, le Sommet s'est déroulé dans les meilleures conditions à la satisfaction de toutes les parties et a démontré la capacité déjà éprouvée de la Police cantonale vaudoise de gérer des événements d'ampleur internationale.

Activité de la cellule anti-hooligans

Depuis 2009, la Police cantonale a professionnalisé sa structure de lutte contre la violence dans le sport. Sous la direction d'un chef "spotter", dont la mission principale consiste à acquérir le renseignement, créer des contacts avec les clubs, suivre les derniers développements en la matière, s'assurer du respect des dispositions du Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives (ex-LMSI) et mener des enquêtes contre les auteurs de trouble, huit "spotters" peuvent être engagés de manière ponctuelle, lors de matchs de football ou de hockey principalement, préventivement dans un premier temps.

Cette nouvelle structure porte ses fruits, puisque ce sont au 10 décembre 2010 63 individus, dont 17 Vaudois, qui sont interdits de périmètre sur le canton. Des contacts privilégiés ont par ailleurs été établis sur le plan national avec les spotters des cantons RBT (qui siègent tous dans un groupe de travail intercantonal du nom de hooli.RBT), ainsi qu'au niveau international avec des spotters italiens et tchèques dans le cadre de la participation du FC Lausanne Sports à la Coupe d'Europe.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Réforme policière

Les organes de conduite du projet (COST et COPIL) ont été constitués fin 2009 et les premiers groupes de travail ont débuté leurs travaux en janvier 2010. Le Conseil d'État a fixé au 1^{er} janvier 2012 l'entrée en vigueur de la loi cadre, délai coïncidant avec la bascule des 2 points d'impôts et la résiliation des contrats de prestations.

Le 31 mars, les communes ont transmis leurs intentions en matière de prestations de sécurité. Les résultats ont montré le désir de près de 55 communes de rejoindre une association intercommunale disposant d'un corps de police.

Fin septembre, l'avant projet de loi cadre a été présenté au Conseil d'État puis mis en consultation le 14 octobre, avec délai de retour au 21 décembre 2010. L'intégration des retours de consultation et les propositions de modification de la loi seront présentées au Conseil d'Etat début 2011.

Adaptations à l'entrée en vigueur du nCPP

Les conséquences de l'introduction du nouveau code de procédure pénale ont été examinées sous l'angle des contraintes légales, structurelles, informatiques, logistiques, ainsi qu'en termes de ressources humaines. Des mesures anticipées ont été prises par la police cantonale, permettant d'atténuer les effets de changements importants dans la pratique de la police judiciaire. L'ensemble des collaborateurs a bénéficié d'une formation adéquate. L'analyse de l'impact réel et la poursuite des démarches entreprises sont un objectif prioritaire.

Concordat latin sur la culture et le commerce du chanvre

Élaboré par la Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police, le concordat latin sur la culture et le commerce du chanvre a été adopté par cette dernière le 29 octobre 2010. Il a été transmis aux Gouvernements des cantons latins pour qu'ils le soumettent à leurs parlements respectifs. Ainsi, une nouvelle voie pour une collaboration intercantonale supplémentaire sera prochainement ouverte. Les travaux d'élaboration de cet accord ont débuté en 2006 à l'initiative du Canton de Vaud (motion Payot). Le suivi de ces travaux a été confié à un groupe de travail placé sous la direction de la Police cantonale vaudoise.

Footpol

Un partenariat a été développé avec l'Association cantonale vaudoise de football (ACVF) pour diminuer les incivilités et les violences dans le milieu du foot junior. Il doit permettre de réagir de façon cohérente à des événements violents et de mener des actions auprès des clubs et des jeunes. Des sanctions à l'endroit de parents aux comportements inadéquats au bord des terrains ont été décidées et communiquées aux médias. Des "cartons bleus" ont été introduits pour permettre aux entraîneurs de signaler à l'ACVF des jeunes dont le comportement serait incivil et des conciliations extrajudiciaires, en collaboration avec les clubs et l'ACVF, ont été mises en place suite à des bagarres entre juniors. Les entraîneurs sont d'autre part sensibilisés aux problèmes de mœurs et de mauvais traitements lors de conférences animées par la Police cantonale.

Conciliations extrajudiciaires

Les conciliations extrajudiciaires, qui consistent à faire effectuer du travail d'intérêt général pour "réparer" les fautes commises par des mineurs en cas de délit de peu de gravité, se pratiquent déjà dans une quinzaine de communes du canton et sont à l'étude à Lausanne. Le tribunal des mineurs soutient la démarche. Elles permettent de réagir rapidement en cas d'incivilités, et sans procédure administrative importante, ce qui représente un atout en terme d'éducation. Elles remportent l'adhésion des parents en raison du renforcement de leur autorité qu'elles induisent. Les autorités communales, souvent démunies face à des incivilités de jeunes, peuvent, grâce aux conciliations, recréer un contact direct avec l'auteur et ses parents.

Nouveau poste de commandement des opérations (PCO)

Le poste de commandement des opérations (PCO) de la police cantonale qui permet de réunir les structures de conduite d'événements particuliers (sous la direction de la Police cantonale ou de l'État major cantonal de conduite en cas de catastrophe) datait de 1991 et ses équipements techniques étaient limités et obsolètes, en particulier pour la conduite du dispositif sécuritaire du XIII^{ème} sommet de la francophonie. La Police cantonale et le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) ont élaboré un projet, dont le concept a été approuvé en décembre 2009. Les locaux ont été mis à disposition par la Police cantonale alors que le matériel a été fourni par le SSCM. 28 places de travail ont été ainsi équipées des moyens de travail modernes et adaptés.

Sources d'informations complémentaires

Informations publiques

Publications

Polcant Info, notre magazine trimestriel (brochures à télécharger au format PDF)

Brochures à télécharger :

- "*Surveillance mutuelle des habitations*"
- "*Attention aux cambrioleurs du crépuscule*"

Statistiques

Criminalité et circulation routière

- bilan circulation routière
- bilan de la criminalité

Prévention de la criminalité

- Prévention de la criminalité
- Prévention routière
- Liens pour la campagne "Stop pornographie" :
http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/8campagne/840campagne_pedocriminalite.php
<http://www.stopp-kinderpornografie.ch/3/fr/>
- Criminalité sur internet
<http://www.cybercrime.ch/>
<http://www.petitchaperonrouge.com>

Sites Internet

Police cantonale vaudoise

Recrutement des polices vaudoises

Académie de police

Groupes de prestations
107.0 Administration

107.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

Groupes de prestations

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

Descriptif

- Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les détenteurs de véhicules automobiles
- Les détenteurs de bateaux
- Les garagistes
- Les compagnies d'assurances
- Les administrations cantonales et communales

Groupes de prestations

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

Descriptif

- Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles des autres cantons suisses
- Moniteurs de conduite vaudois

Groupes de prestations

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

Descriptif

- Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

Groupes de prestations
107.4 Mesures administratives

107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours à la Cour de droit administratif et public
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

Descriptif

- Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours à la Cour de droit administratif et public
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers
- Cour de droit administratif et public

Groupes de prestations

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques.

Descriptif

- Délivrance des autorisations des manifestations terrestres (courses cyclistes, rallye) sur la voie publique
- Délivrance des autorisations des manifestations nautiques (courses de bateaux, concours de natation) sur les lacs du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisateurs de manifestations, particuliers, sociétés sportives
- Usagers
- Polices cantonales et communales

Evénements marquants, évolutions significatives

A - Projets stratégiques réalisés en 2010 :

Plusieurs projets ont été conduits durant l'année. Toutefois, pour soutenir la stratégie du SAN qui vise à améliorer la qualité et l'efficacité des prestations, trois projets stratégiques ont été initiés.

• Avenir du SAN

Il s'agit d'une réflexion qui définit la stratégie future et fixe la direction à suivre en tenant compte des aspects politiques, économiques, besoins en ressources (bâtiments, installations). Le point fort du projet se concentre sur les installations et les bâtiments et consiste à développer plusieurs variantes qui seront soumises au Conseil d'Etat en 2011.

• Certification ISO

Les attentes de la clientèle ne cessent de croître et les différentes enquêtes conduites l'attestent. C'est donc dans un esprit de consolidation tout d'abord que cette démarche a été initiée avec une vision à moyen terme qui doit permettre d'améliorer constamment les prestations et l'efficacité de celles-ci.

• Simplification administrative

La mesure 19 du programme de législature fixe clairement les intentions du Conseil d'Etat dans ce domaine. Pour soutenir activement ce processus, le SAN a examiné attentivement la situation au sein du service et introduit plusieurs mesures apportant ainsi sa contribution. Par exemple : l'introduction du changement d'adresse via son site internet, les rendez-vous d'examen théoriques sans rendez-vous, la possibilité de commander par internet un dossier ouvert aux mesures administratives, etc...

B - Interventions parlementaires traitées en 2010 :

- (10_INT_362) Interpellation Philippe Jobin concernant les sièges pour les enfants jusqu'à 12 ans – sécurité ou nouvelle entrave à la mobilité automobile ? . Le Conseil d'Etat a répondu en juin 2010.
- (10_INT_376) Interpellation Dominique-Richard Bonny + consorts « Des médecins-assistants pour tester les routiers » + (10_INT_383) Interpellation Christa Calpini « Les médecins agréés de l'OFAC sont-ils moins compétents que ceux désignés par l'Etat de Vaud ? ». Le Conseil d'Etat a répondu en juillet 2010.

C - Consultations cantonales et fédérales traitées en 2010 :

- Orientation/Consultation fédérale concernant l'entrée en vigueur de la révision de l'ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR 1 ; RS 822.221). Le Conseil d'Etat a répondu le 29 janvier 2010.
- Révision de la loi sur l'énergie. Le SAN a répondu le 15 février 2010.
- Révision de la loi sur l'archivage. Le SAN a répondu le 23 février 2010.
- Consultation « Suppression des signes distinctifs pour cycles (Stähelin) ». Le Conseil d'Etat a répondu le 29 mars 2010.
- Directive concernant l'installation des filtres à particules sur les nouveaux moteurs, à allumage par compression, des bateaux utilisés à titre professionnel. Le Conseil d'Etat a répondu le 10 mars 2010.
- Modification du règlement d'application de la loi vaudoise sur la circulation routière du 02.11.1977 (RLVCR). Le SAN a répondu le 8 juin 2010.
- Audition fédérale « Bases légales s'appliquant à l'instauration des zones environnementales ». Le Conseil d'Etat a répondu en septembre 2010.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Objectifs réalisés avec succès en 2010 :

L'année 2010 a été placée sous le signe de la continuité puisque le Service des automobiles et de la navigation (SAN) a maintenu sa ligne de conduite en poursuivant ses efforts sur les objectifs principaux et les projets qu'il avait choisi de mettre en évidence l'année précédente. Les mesures introduites commencent à porter leurs fruits et les résultats sont très encourageants.

Objectif no 1:

Offrir un service de haute qualité et développer de nouveaux produits

Orientation service clientèle

- **Enquête MIS Trend (Clients)**
Un nouveau sondage a été mené en automne 2010 sur un panel de 500 clients privés au travers d'une enquête téléphonique. Il est plaisant de constater que la satisfaction globale de la clientèle s'est légèrement améliorée par rapport à 2009.
- **Formation SAN Attitude**
La 2^{ème} partie de la formation s'est déroulée début 2010 et a été suivie par toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du SAN. Dispensée par un modérateur externe et fondée sur le principe de l'interactivité, cette formation donne des clés pratiques favorisant l'échange positif avec le client et la recherche de solution.

Nouveaux produits / offres

- **Création du CEMAC (Centre d'évaluation médicale de l'aptitude à la conduite)**
Le CEMAC est un service de la Policlinique Médicale Universitaire de Lausanne (PMU), mandaté depuis le 1^{er} avril 2010 par le Service des automobiles et de la navigation (SAN) pour réaliser les contrôles médicaux périodiques des chauffeurs professionnels et des moniteurs de conduite du canton de Vaud. Cette nouvelle structure est complétée par un réseau de médecins répartis sur le territoire cantonal et spécialement formés à la médecine du trafic.
- **Mise en ligne du nouveau site Internet**
Le 18 janvier 2010, le nouveau site Internet du SAN a été mis en ligne, avec harmonisation de tous les formulaires, calculateur de taxe disponible pour tous les véhicules et rendez-vous d'examen de conduite et d'expertise « last minute ».
- **Changements d'adresse via [san.tax\(at\)vd.ch](mailto:san.tax(at)vd.ch)**
La procédure pour annoncer un changement d'adresse a été dématérialisée et mise en ligne à l'adresse suivante [san.tax\(at\)vd.ch](mailto:san.tax(at)vd.ch). 450 à 500 changements d'adresses sont effectués mensuellement.
- **Examens théoriques sans rendez-vous**
Depuis novembre 2009, le SAN offre la possibilité de passer l'examen théorique sans rendez-vous préalable dans notre centre de Lausanne, le mercredi après-midi. Cette nouvelle offre a rencontré un vif succès avec un record de fréquentation à 253 examens en un après-midi.

Objectif no 2:

Intégrer son personnel dans le processus d'amélioration

Consolidation de l'organisation - démarche qualité

- **La certification ISO**
Un important projet a été démarré avec pour objectif une certification aux normes qualité ISO 9001. Cette démarche doit permettre de formaliser les processus de travail en donnant au personnel des outils de travail modernes et performants et débouchant en finalité sur une amélioration de la qualité des prestations.
- **Amélioration du temps d'attente au Call center**
Les mesures introduites pour renforcer la centrale téléphonique lors des pics d'appels en début d'année qui font suite à l'envoi des bordereaux de la taxe automobile ont fait leur preuve. Le dispositif mis en place sera encore complété dans le futur par une formation spécifique à la technique de travail « au téléphone ».
- **Certification NAS 890**
Le SAN fait partie des services pilotes au sein de l'ACV (Administration Cantonale Vaudoise) qui ont introduit un système de contrôle interne permettant ainsi de répondre aux normes NAS 890

Objectif no 3:**Communiquer de manière ouverte et franche**

Le dialogue reste une priorité pour le service. De nombreux contacts ont été pris avec les différents partenaires des branches professionnelles et plusieurs projets sont développés en étroite collaboration avec ces derniers. A titre d'exemple, un groupe de travail commun avec les associations d'auto-écoles se penche sur la question de la sensibilisation des jeunes conducteurs pour une formation pratique à la conduite adéquate pour pouvoir se présenter à l'examen.

Sources d'informations complémentaires

Renseignements détaillés sur les prestations du SAN

Le SAN informe de manière la plus complète ses utilisateurs via son site web (www.vd.ch/san). Tous les documents et formulaires nécessaires, ainsi que des réponses aux questions les plus souvent posées via une rubrique FAQ, sont disponibles online. Le SAN encourage ses clients à effectuer leurs démarches par correspondance.

Il est également possible de modifier un rendez-vous d'examen technique, pratique ou théorique via internet. Toutes les précisions concernant ces diverses prestations sont disponibles sur le site internet du SAN.

A toutes fin utiles, voici quelques chiffres concernant les activités du SAN en 2010 :

Quelques statistiques :

- 214 (200.94 ETP) collaborateurs en activité
- 146'561 contrôles techniques véhicules effectués
- 2'989 contrôles bateaux effectués
- 18'206 examens théoriques réalisés
- 19'411 examens pratiques réalisés
- 53'670 permis format carte de crédit délivrés
- 5'034 autorisations spéciales accordées
- 13'432 avertissements effectués
- 8'202 retraits de permis effectués
- 494'145 conducteurs
- 501'513 véhicules
- 16'211 bateaux

Groupes de prestations
109.0 Gestion et administration du service

109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

Groupes de prestations
109.2 Protection de la population

109.2 Protection de la population

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

Descriptif

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRI) et mise en oeuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du Pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du Pays

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

Groupes de prestations
109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équipement personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement, des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipement pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB), et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne
- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Groupes de prestations

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

Groupes de prestations
109.5 Protection civile

109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standardisé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à "Lothar")

Evénements marquants, évolutions significatives

Direction du service

Le Conseil d'Etat a mandaté le chef de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), Monsieur Denis Froidevaux, pour assurer la conduite du Service pénitentiaire, suite à la démission de la directrice. Dès le 19 juillet 2010, le Service de la sécurité civile et militaire a été dirigé par Monsieur Laurent Husson, reprenant, pour la seconde fois, la fonction de chef de service ad interim.

CLAMPP

Sous la présidence de la Cheffe du DSE, la Conférence latine des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP) s'est réunie le 12 août 2010 à Lausanne, Maison de l'Elysée, en présence des autorités militaires fédérales.

Méthode de travail

Continuant selon sa méthode de travail au travers de sa plate-forme de projet, le SSCM dénombre 28 projets (en cours, lancés ou nouveaux) en 2010, dont trois ont vu leur aboutissement.

Cellule EMCC

Deux collaborateurs du SSCM ont été détachés pour appuyer Monsieur Froidevaux au Service pénitentiaire.

Division protection de la population

Plans de coordination pour l'intervention

16 plans généraux de coordination ont été validés par le Comité directeur ORCA (organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe) dont 11 élaborés en 2010 en collaboration avec les partenaires ORCA et les services spécialisés.

Canicule 2010

Un appui au Service de la santé publique ainsi qu'aux préfets a été apporté dans la consolidation du concept "Canicule 2010".

Division aide à la conduite

Modernisation des sirènes

Après avoir modernisé 40 sirènes en 2009, puis 70 en 2010, le SSCM procèdera en 2011 à la densification du réseau d'alarme par la pose de 120 nouvelles sirènes.

Division opérations (protection civile)

La protection civile a été sollicitée à plusieurs reprises en 2010 au profit de la collectivité, notamment en situation d'urgence (évacuation, hébergement, inondation, recherche de personnes, appui circulation, sécurisation d'un camping, pannes électriques), représentant 565 jours de service.

Lors de l'opération LAROUSSE (13ème sommet de la francophonie), ce ne sont pas moins de 668 membres de la protection civile qui ont oeuvré, représentant 4002 jours de service.

Fin 2010, un protocole d'accord a été signé avec l'ECA définissant certaines prestations en cas d'événement naturel "inondations". La mise en oeuvre de cette collaboration débutera en 2011.

Division formation/inspectorat (protection civile)

Un paiement de galons au sein du cursus de la formation protection civile a été introduit. Cette démarche, pour le moment unique en Suisse, tend à rendre plus efficiente la formation des cadres de milice de la protection civile. Ils sont ainsi appelés à diriger des recrues lors des écoles de formation de base durant les deux semaines de cours se déroulant au Centre de compétence de la protection de la population

Division administration militaire

Le 14 avril 2010, le Conseil d'Etat in corpore recevait les représentants des autorités militaires fédérales, délégation conduite par le chef de l'armée, à l'occasion de la traditionnelle réception de législature mise sur pied à la Maison de l'Elysée.

Deux visites de toupes ont eu lieu. La première le 30 mars 2010 par Monsieur Laurent Chappuis, président du Grand Conseil, auprès du bataillon d'aide en cas de catastrophe 1, sur les sites de Sugiez et du Hagenegg-Kanal, avec présentation de l'activité des cadres et de la troupe dans leurs missions fondamentales de sauvetage. Le 20 octobre 2010, la Cheffe du DSE a rendu visite au bataillon de carabiniers 1, engagé au profit de la Police cantonale lors du 13ème sommet de la francophonie avec des missions d'observation, de surveillance et de garde d'objet.

En fin d'année, la Cheffe du DSE a également rencontré les officiers de carrière domiciliés ou oeuvrant en terre vaudoise et a pris part à la libération des officiers et sous-officiers au cours de deux cérémonies qui se sont déroulées au Château de Morges.

Division logistique et Musée militaire vaudois

Arsenal

Le contrat de prestations avec la Base logistique de l'armée a été renouvelé pour un montant de 1,62 millions de francs.

36 armes d'ordonnance ont été volontairement déposées dans les arsenaux. La division a, par ailleurs, terminé l'action de reprise des munitions de poche.

Musée militaire vaudois

Réouverture de la salle d'armes avec la présentation de l'exposition permanente "350 ans d'histoire militaire vaudoise, de Davel à Guisan" et publication d'un ouvrage signé Alain-Jacques Tornare consacré à 25 illustres soldats vaudois dans le monde.

Réalisation de deux expositions extra-muros :

- Le Général Guisan - 50 ans après ses obsèques (Pully, Verte-Rive);
- Le 25ème des Milices vaudoises (Château d'Yverdon et Musée du Cheval à La Sarraz).

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Fusion des divisions administration militaire et logistique sur le site de Morges

Le 9 décembre 2009, le Grand Conseil accordait le crédit de construction nécessaire à cette opération. Les travaux de rénovation du bâtiment 2 de l'arsenal de Morges en vue de l'accueil de la division administration militaire (19 collaborateurs) ont été lancés. Les travaux préparatoires de la fusion ont démarré. Le déménagement de la division administration militaire est planifié pour septembre 2011.

EMPL AGILE

L'EMPL a été déposé en décembre 2010 et vise à adapter l'organisation actuelle de la protection civile au nouveau découpage territorial et à l'évolution des risques et dangers.

Poste de commandement des opérations (PCO)

Le Service de la sécurité civile et militaire a réalisé le PCO au centre de la Blécherette, dans les locaux de la Police cantonale. Il a été utilisé avec succès dans le cadre de l'opération LAROUSSE (13ème sommet de la francophonie). Il est opérationnel 24/24, 7/7j, 365/365 tant pour les opérations de police que les opérations multipartenaires (ORCA/EMCC). Un EMPD est en cours d'élaboration afin que le canton puisse disposer également d'un poste de commandement à l'engagement (PCE).

Convention transfrontalière avec le Département du Jura

Afin de garantir l'efficacité, la coordination et la rapidité nécessaires aux missions de secours transfrontalières et donner un cadre aux collaborations entre les services spécialisés, le Conseil d'Etat a adopté le texte d'un arrangement particulier relatif aux opérations de secours, aux mesures de prévention, de lutte contre les catastrophes et accidents graves et à l'information mutuelle en cas d'urgence mettant en danger la population, les biens et/ou l'environnement.

Rapport annuel de gestion 2010
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Sources d'informations complémentaires

Site internet

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez le site Internet du SSCM : www.vd.ch/sscm

Régulièrement mis à jour, il vous informe sur les activités saillantes déployées en son sein.

Groupes de prestations
111.0 Administration

111.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administrés
- Usagers
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations
111.1 Eaux

111.1 Eaux

Protection et gestion des eaux

Descriptif

- Protection des eaux de surface et souterraines
- Sécurité des personnes et des biens face à l'action dommageable de l'eau
- Revitalisation des cours d'eau
- Gestion du domaine public des lacs et des cours d'eau, gestion quantitative des eaux
- Gestion des eaux souterraines, des sources et des secteurs de protection des eaux
- Contrôle de la qualité des eaux
- Contrôle des rejets liquides industriels
- Contrôle de l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (communes et associations) et contrôle de leur mise en application
- Contrôle de l'assainissement des entreprises agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SDT, SR, CAMAC, SFFN)
- Communes, entités et personnes privées
- Entreprises
- Consommateurs
- Offices fédéraux: Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Office fédéral des routes (OFROU)
- CFF
- Cantons limitrophes : GE, VS, NE, FR, BE, (yc.SO pour la 2ème CEJ (Correction des Eaux du Jura))
- Départements français (CIPEL)
- Cantons latins (pour l'assainissement)
- Sociétés électriques, mini turbines (moulins, scieries)

Groupes de prestations
111.2 Sols

111.2 Sols

Protection et gestion du sol.

Descriptif

- Protection du sol (agricole et forestier, après de grands chantiers)
- Contrôle et conseils, lors de la remise en état de carrières et de gravières
- Planification directrice, autorisation d'entreposage des terres d'excavation et surveillance des sites

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SR, SFFN, SDT, SIPAL, SEVEN, CAMAC,)
- Confédération (OFEV)
- Prometerre, SRVA
- Propriétaires fonciers et exploitants de matériaux pierreux
- Entreprises consommatrices de graviers et roches
- Entreprises exploitant des dépôts de terre d'excavation et leurs mandataires
- Transporteurs de dépôts de terre d'excavation
- Communes

Groupes de prestations
111.3 Assainissement

111.3 Assainissement

Assainissement et gestion des produits polluants.

Descriptif

- Identification et cadastre, assainissement et surveillance des sites contaminés par des déchets, des aires d'exploitation ou des accidents
- Autorisations et contrôles des réservoirs pour le stockage des liquides pouvant altérer les eaux (STEP, citernes...)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SFFN)
- Particuliers et industriels impliqués comme pollueurs ou détenteurs de tels sites
- Offices fédéraux (OFEV, OFAT), autres cantons pour la coordination des mesures
- Bureaux privés, en tant que mandataires chargés de procéder à l'évaluation et aux projets d'assainissement
- Hautes écoles et instituts (EPFL, etc.) en tant que pourvoyeur de connaissances technico-scientifiques

Groupes de prestations
111.4 Déchets

111.4 Déchets

Gestion et traitement des déchets au niveau cantonal et intercantonal.

Descriptif

- Collecte des déchets
- Elimination des déchets et contrôle des résidus
- Planification des installations de traitement des déchets
- Information et sensibilisation des usagers
- Contrôle et coordination des mouvements de déchets
- Autorisations OMoD

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens, communes et préfectures
- Autres services (SDT, SIPAL, SR, SIL)
- Entreprises
- Autres cantons et OFEV
- Régions et sociétés de périmètres de gestion
- Entreprises concernées par la réalisation ou l'exploitation d'installations
- Bureaux techniques
- Associations de protection de l'environnement

Gestion des déchets

Plan cantonal de gestion des déchets

La commission cantonale pour la coordination des déchets (CODE) a adopté un nouveau chapitre du Plan Cantonal de Gestion des Déchets (PGD), consacré à la méthanisation des déchets issus de la biomasse (biométhanisation). Le Département sera compétent pour délivrer les autorisations

Cadastre des déchets industriels

Une étude visant à constituer un cadastre des déchets industriels a été lancée, à la suite du dépôt d'un postulat (Gfeller). Le projet veut mettre en évidence des synergies potentielles inter-entreprises pour mieux revaloriser des déchets en proximité. Un groupe de pilotage comprenant des représentants de la CVC, de divers services cantonaux, d'un bureau privé et d'une organisation régionale accompagne les travaux.

Financement de l'élimination des déchets par les communes

Un recours déposé auprès de la cour constitutionnelle, par une habitante de la commune de Romanel s/ Lausanne, contre l'utilisation d'une taxe forfaitaire pour le financement de l'élimination des déchets, a entraîné une première décision favorable à la recourante. La municipalité a recouru au Tribunal fédéral (TF) qui n'a pas encore tranché. Parallèlement, une initiative parlementaire (Cornamusaz) proposant une taxe sur la production des déchets ménagers a été déposée et développée devant le Grand Conseil. La suite qui sera donnée à cette initiative dépendra étroitement de la décision du TF.

Nouveau crédit

Un nouveau projet de décret d'un montant de CHF 8'000'000.- a été rédigé et sera présenté au Conseil d'Etat au printemps 2011. Il est essentiellement destiné à poursuivre la politique de soutien du Conseil d'Etat aux installations communales d'intérêt public en matière de gestion des déchets et à de l'information.

Interventions

En collaboration avec la gendarmerie et la commune de Nyon, une opération d'assainissement a été effectuée au sein de l'entreprise de démolition d'automobiles "Lude" et un suivi a été mis en place afin de prévenir de nouvelles dérives.

Sites Contaminés

Financement de l'assainissement des sites contaminés

L'exécution de la Loi sur l'assainissement des sites pollués (LASP) rapporte annuellement plus de CHF 1 million. Ce montant sert à cofinancer des assainissements de sites, entrepris sous l'égide de communes ou de l'Etat et s'ajoute aux aides fédérales. Une demande de crédit de CHF 16 millions est en préparation, dans le but d'assainir trois sites particulièrement importants, tout en continuant les travaux d'investigations. Ce montant sera amorti par les redevances LASP.

Assainissement des buttes de tir

Toutes les communes possédant une butte de tir dans un secteur de protection des eaux souterraines ont été informées de la nécessité de les assainir. Cette démarche, ajoutée à l'absence de subvention cantonale, a provoqué plusieurs réactions, y compris le dépôt d'une interpellation au Grand Conseil en janvier 2010 (Jobin).

Protection des sols

Améliorer la reconstitution des sols après des chantiers

De trop nombreux constats de mauvaises reconstitutions de sols agricoles et forestiers après travaux ont amené le SESA à récrire sa directive ad hoc, qui sera publiée en 2011. Cette directive cadre mieux les conditions de travail propices à une meilleure préservation de la

fertilité des sols. Un cours a été organisé à l'usage des ingénieurs des routes et du SFFN.

Carrières et gravières

Nouvelles recommandations

De nouvelles recommandations sur le développement de projets de carrières et de gravières ont été rédigées en collaboration avec l'association professionnelle des exploitants. Elles recommandent des démarches participatives afin de faciliter l'acceptation des projets. Des approches similaires sont proposées pour les sites d'entreposage de matériaux minéraux.

Nouveaux projets de gravières

Tout nouveau projet de gravière doit assurer une part prépondérante du transport des matériaux par rail, pour réduire les nuisances dues au transport routier. Trois projets de gravières situés au pied du Jura feront appel à la société BAM-MBC. Ils seront associés à deux nouveaux projets d'interface "rail-route" de livraison des graviers, qui sont également en cours d'étude à Gland et à Daillens. Un business plan complet de l'exploitation a été remis au SAGEFI pour déterminer les conditions d'une éventuelle aide cantonale.

Mise à jour du Plan Directeur des Carrières (PDCar)

Prévue initialement pour 2012, la refonte intégrale du PDCar s'est achevée à fin 2010. Elle a mis en évidence de nouvelles contraintes (protection des eaux, du paysage et de la nature) non prises en compte dans la première version, qui réduisent les réserves potentielles de matériaux de 200 à 70 ans. Une phase complémentaire, qui prendra en compte le développement territorial de 60 communes, démarrera au printemps 2011.

Transport des matériaux par voie lacustre

La première phase d'une étude examinant les possibilités de transport lacustre des matériaux sur l'Ouest de l'arc lémanique a débuté et se poursuivra en 2011.

Protection des eaux (qualité des eaux)

Micropolluants

Les micropolluants dans l'eau suscitent un important débat de société qui a donné lieu à plusieurs interventions au Grand Conseil, auxquelles le Conseil d'Etat a répondu par une série de mesures concrètes. Il cofinance, avec la Confédération, un projet pilote à la STEP de Lausanne, destiné à explorer les techniques d'épuration capables d'éliminer ces substances des eaux usées. Un "Plan Cantonal Micropolluants" a été lancé, qui visera à diminuer le nombre de STEP pour centraliser l'épuration, renforcer l'efficacité et traiter les micropolluants. Le canton a encore acquis un équipement analytique très performant dont la mise en exploitation opérationnelle est prévue pour début 2011.

Le projet pilote dit du "Boiron de Morges", visant à réduire les phytosanitaires (micropolluants) provenant du ruissellement des sols agricoles s'inscrit aussi dans ce programme. Il a été renouvelé pour la période 2011-2016. Il bénéficie du soutien de l'OFAG à raison de 1.27 millions, la part cantonale se montant à 0.55 millions.

Plan de protection de la Venoge

Les réalisations prévues dans l'EMPD Venoge de 2009 se poursuivent, notamment par le lancement d'une étude de réalisation du décanneur autoroutier d'Ecublens. Par ailleurs la Venoge a fait l'objet de deux interventions (interpellation Epars et question orale Dind), auxquelles le service a répondu.

Orbe supérieure

Suite au dépôt du postulat Bonny sur le débit de l'Orbe supérieure, des entretiens ont eu lieu avec les représentants de plusieurs milieux concernés et des autorités françaises, en vue d'améliorer l'état de la rivière. Le tronçon franco-suisse souffre principalement de l'inefficacité du traitement du phosphore à la STEP française de Bois d'Amont.

Eaux souterraines

Cartes des secteurs de protection des eaux (nouveaux secteurs Au/Ao et révision)

En 2010, 14 nouvelles cartes des secteurs de protection des eaux à l'échelle 1:25'000 ont été réalisées. Ces cartes introduisent une nouvelle notion: les secteurs Au et Ao de protection des eaux. Elles seront approuvées par le Conseil d'Etat et entreront en vigueur au cours du 1er trimestre 2011. Le solde de la couverture cantonale, représentant encore 8 cartes, entrera en vigueur courant 2011.

Cours d'eau

Renaturation

En 2010, le budget cantonal prévoit pour la première fois un montant destiné à la renaturation des cours d'eau. Plusieurs tronçons de rivières ont pu en bénéficier. Le ruisseau de la Lembaz à Granges-près-Marnand a été élargi et renaturé, le Nant de Leyaz à Prangins a été remis à ciel ouvert et plusieurs embouchures d'affluents de la Broye (Ruisseau des Vaux, Bioleyres) ont été revitalisées, ainsi que l'embouchure de la Brinaz à Yverdon.

Trois obstacles à la migration piscicole ont été supprimés sur la Broye à Moudon et un tronçon de 1 km de la rivière a été renaturé par le canton de Vaud sur territoire fribourgeois (Villeneuve).

Des études de renaturation globale de la Broye, ainsi que des ruisseaux de l'Asse et du Cossy à Nyon, ont été réalisées.

Des modifications de la LEaux, qui entrent en vigueur au 1er janvier 2011, prévoient notamment l'obligation pour les cantons de planifier et

réaliser des travaux de renaturation, avec le soutien de fonds fédéraux conséquents. Les expériences tirées des études et travaux effectués en 2010 permettront d'optimiser la suite des opérations.

Administration / domaine public

Application informatique ADSE

L'application ADSE (gestion des autorisations et concessions), devenue obsolète, a été entièrement redéveloppée. Elle répond désormais aux nouveaux besoins des utilisateurs, facilite la gestion des dossiers et répond aux normes de l'informatique cantonale. ADSE gère la facturation de 6000 redevances annuelles et produit pour plus de CHF 8'000'000.- de rentrées.

Suivi des objectifs du programme de législation

Préserver la qualité de la ressource en eau.

La première phase du plan cantonal "micropolluants" a été lancée (voir plus haut). Ce plan, qui vise à identifier, prioriser et planifier les adaptations nécessaires dans les STEP du canton, s'inscrit dans l'objectif 3 du programme de législation (*préserver la qualité de la ressource en eau*) et dans le point 1.3 du plan directeur (*assurer le respect de la nature et de ses fonctions*).

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Gestion des déchets

Décharges contrôles pour matériaux inertes (DCMI)

Divers projets de DCMI se trouvent à des niveaux variables de procédure de légalisation: Forel-Lavaux, Lausanne-Crissier, Eysins, Bofflens, Saanen-Rougemont.

Décharges contrôlées bioactives

L'expertise des sites potentiels d'Oulens-sous-Echallens, Mathod et Crissier a été poursuivie (sondages sismiques et par carottage profond).

Bourse au matériaux d'excavation (BOUME)

Le canton a mis en exploitation une bourse aux matériaux d'excavation gratuite, destinée à faciliter les échanges et la réutilisation de matériaux d'excavation. (35 offres et plus de 150 inscriptions en 2010).

Sites contaminés

Assainissement d'anciennes décharges

L'ancienne décharge de **Colliare à Penthaz** a été assainie en confinant les déchets pouvant porter atteinte à la nappe phréatique sous-jacente. La première étape de l'assainissement de la décharge des **Saviez à Noville** s'est achevée en 2010; la qualité des eaux de la nappe sera suivie pour décider de l'éventualité d'une phase ultérieure.

Carrières et gravières

Projets de gravières

Les projets de gravières des **Ursins** à Montherod, des **Frouyes** à Yvonand et des **Bruyères** à Buchillon ont fait l'objet de recours auprès de la CDAP. Les projets sont actuellement en attente de décisions.

La procédure d'étude de **sécurisation d'un secteur des carrières d'Arvel** a été achevée suite à l'éboulement de fin 2008. Le projet a été mis à l'enquête et a suscité de nombreuses oppositions.

Deux **permis d'exploiter** des gravières ont été délivrés à Bière et au Chenit. Deux permis d'exploiter des dépôts pour matériaux d'excavation ont été délivrés à Ormont-Dessous et Bioley-Orjulaz.

Assainissement des industries

Accord de branche

En accord avec la politique fédérale, un tout premier "*accord de branche*", déléguant le contrôle de la conformité légale à un inspectorat privé, a été passé avec la branche des **pressings**, en collaboration avec le SEVEN. Désormais l'Etat exercera une haute surveillance et n'interviendra plus par des contrôles systématiques et réguliers auprès de ces entreprises.

Cours d'eau

3ème correction du Rhône

Le plan d'aménagement de la 3ème correction du Rhône, mis en consultation en 2008, a fait l'objet d'une profonde optimisation durant l'année 2010, visant essentiellement à ménager les impacts des élargissements sur les bonnes terres agricoles. Le comité de pilotage de l'aménagement du delta du Rhône s'est réuni à plusieurs reprises en vue de s'entendre sur des principes d'aménagement qui ouvrent des perspectives de développement du tourisme et des usages de la zone dans une vision de revitalisation du delta.

Hydroélectricité

Pour donner suite au programme de législation ainsi qu'aux objectifs de la Confédération (+2000 GWh de production hydroélectrique d'ici 2030), le canton augmentera significativement sa production d'énergie hydroélectrique renouvelable, soit par de nouveaux ouvrages, soit par l'optimisation d'installations existantes. Parmi les principaux projets, citons:

- **Hongrin-Léman (FMLH+)**. Augmentation de la puissance par l'installation d'une capacité de pompage-turbinage supplémentaire. Puissance additionnelle: 180 MW, production annuelle supplémentaire: 500 GWh. La procédure est achevée, le permis de construire délivré et les travaux débuteront en février 2011.
- **Palier MBR** (Massongex-Bex-Rhône). Circulation préliminaire du dossier auprès des services de l'Etat terminée, en attente du préavis de l'OFEV. Puissance installée: 20 MW, production annuelle: 95 GWh

- **Lavey+**. Augmentation de la capacité. Projet en circulation préliminaire auprès des services de l'Etat. Puissance supplémentaire: 28 MW, production annuelle supplémentaire: 72 GWh.
- **Les Farettes** (Grande Eau). Modernisation des installations. Circulation préliminaire terminée, dossier d'enquête publique déposé pour fin janvier 2011. Puissance supplémentaire: 12 MW, production annuelle supplémentaire: 30 GWh.
- **Forestay** (Rivaz). Augmentation de la capacité actuelle, multipliée par 7. Puissance supplémentaire: 0.62 MW, production annuelle supplémentaire: 2.15 GWh.
- **Orbe**. Enquête préliminaire et enquête publique pour la demande de concession pour une modernisation et extension de l'installation du Moulinet. Puissance supplémentaire: 0.5 MW, production annuelle supplémentaire: 2.2 GWh.

En plus de ces grands ouvrages, plusieurs réhabilitations de mini-centrales hydroélectriques (<300 kW) sont également en projet.

Rapport annuel de gestion 2010
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service des eaux, sols et assainissement (SESA)
Sources d'informations complémentaires

Groupes de prestations
112.0 Administration

112.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Organisation administrative
- Coordination des activités et prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique
- Support communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Bénéficiaires des prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature du SFFN, en particulier les communes propriétaires, de forêts

Groupes de prestations
112.1 Forêts

112.1 Forêts

Conservation de la forêt, contrôle de la gestion forestière et gestion des domaines propriété de l'Etat.

Descriptif

- Conservation de l'aire forestière dans son étendue et sa répartition
- Protection des forêts en tant que milieu naturel
- Planification, encouragement et contrôle des fonctions protectrice, sociale et économique de la forêt
- Promouvoir l'économie forestière
- Contribuer à la protection de la population contre les dangers naturels
- Formation des apprentis forestiers-bûcherons et perfectionnement professionnel forestier
- Gestion des domaines forestiers et sylvo-pastoraux, propriété du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collectivités publiques
- Propriétaires forestiers, (communes)
- Associations de protection de la nature
- Groupements professionnels
- Apprentis forestiers-bûcherons/débardeurs forestiers
- Personnel forestier cantonal et communal
- Population, écoles et offices d'orientation professionnelle
- Autres services cantonaux (SR, SESA, SAT, SAF,...)
- Services cantonaux d'autres cantons romands
- Protection civile et services de secours et d'incendie.

Groupes de prestations

112.2 Faune, chasse et pêche

112.2 Faune, chasse et pêche

Gérer la faune et les milieux aquatiques et terrestres.

Descriptif

- Conserver la diversité de la faune terrestre et aquatique, notamment par le biais de la conservation des milieux, la protection, des espèces et le repeuplement
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la faune, sur la pêche et la protection des eaux
- Administrer la chasse ainsi que la pêche professionnelle et de loisir
- Réaliser des inventaires et relevés de la faune aquatique et terrestre
- Gérer les réserves de la faune terrestre et aquatique
- Indemniser et prévenir les dégâts du gibier et des grands carnivores
- Former les chasseurs et les pêcheurs
- Renseigner et conseiller le public

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Chasseurs, pêcheurs (Diana, SVPR, associations de pêcheurs sur les lacs : amateurs et professionnels)
- Agriculteurs et propriétaires de forêts
- Ornithologues et membres d'associations de protection de la faune et de la nature
- Entreprises, bureaux d'études et organisateurs de manifestations sportives et touristiques
- Services cantonaux (POLCANT, SVET, SR, SESA...)
- Services fédéraux (notamment OFEV)
- Instituts universitaires (notamment EPFL, EAWAG, UNIL)
- Services de la faune et de la pêche des cantons voisins et de France voisine

Groupes de prestations
112.3 Nature et paysages

112.3 Nature et paysages

Conservation de la nature et du paysage.

Descriptif

- Conserver la diversité de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Analyser et préaviser des projets (planifications d'aménagement du territoire et projets de construction, etc.) situés dans des inventaires ou touchant des milieux naturels
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la nature et le paysage
- Réaliser des inventaires et des suivis de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Encourager la reconstitution de biotopes
- Evaluer et encourager la compensation écologique en agriculture et hors des zones agricoles
- Surveiller et financer l'entretien des réserves naturelles
- Gérer les subventions fédérales globales
- Informer et conseiller

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Autorités communales
- Entreprises et bureaux d'étude
- Propriétaires de biotopes
- Agriculteurs
- Organisations de protection de la nature et du patrimoine
- Services cantonaux (SAF, SAT, SESA, SET, SFFN-Fo, SAGR et des autres cantons) et fédéraux
- Hautes écoles (UNIL, EPFL, WSL,...)

Direction du service

Manuel RPT

Le 17 octobre 2010, le service s'est déterminé sur le Manuel RPT pour la période 2012-2015 envoyé par la Confédération. D'une manière générale, nous relevons que le document présente des améliorations et des simplifications significatives par rapport à la première version du manuel. Nous constatons que l'expérience de la première phase RPT et l'avis des cantons, via les groupes d'experts, ont été pris en compte. Il s'agit, notamment, des forfaits plus élevés pour les réserves forestières et les soins aux jeunes peuplements, de seuils plus bas pour la constitution de groupements forestiers, de l'abandon des feuilles de calcul au profit des coûts effectifs, du regroupement des inventaires, du traitement séparé des objets d'importance nationale et régionale, des précisions sur les taux de subventionnement et de la possibilité d'opérer des modifications au sein des prestations négociées. Ces éléments contribuent à clarifier les prestations demandées, respectivement proposées. Toutefois, une partie de ces modifications a aussi comme corollaire un travail accru pour les cantons, qui devront disposer d'offres chiffrées pour les différentes prestations. La Confédération a déjà du retard par rapport au programme annoncé.

Problématique du quartier des Roches, à Vallamand et Mur

Le service a contribué, en assurant le pilotage d'un groupe d'accompagnement des services de l'Etat au Syndicat d'améliorations foncières - Entreprise de grands travaux, à la mise à l'enquête du programme de solutions pour ce quartier entièrement détruit par un glissement de terrain. Le dossier mis à l'enquête en 2010 comprend notamment des Plans partiels d'affectation, un projet de travaux collectifs d'améliorations foncières et un dossier technique de travaux à réaliser sur le périmètre des maisons détruites.

Dossiers d'importance cantonale

Le service a également activement participé à la mise en place de la planification cantonale des parcs éoliens (voir aussi la rubrique de la Conservation de la nature), à la réorganisation et à l'optimisation de la conduite des organes de la Commission cantonale des dangers naturels et au traitement de dossiers complexes tels que la révision du Plan d'affectation cantonal 292a du site marécageux Col des Mosses - La Lécherette et l'avenir des chalets de la rive sud du lac de Neuchâtel, dossiers qui ont tous été traités par les délégations compétentes du Conseil d'Etat en 2010.

Les cadres du service se sont par ailleurs investis sur plusieurs projets transversaux d'importance, tels que le projet Rhône 3, le Plan de protection de la Venoge et le projet Plan de l'agglomération Lausanne - Morges (PALM), pour ne citer que les principaux.

Avenir du bois de Chênes à Genolier

A la suite de la dénonciation par le Conseil d'Etat de la convention le liant à la commune de Genolier, pour des motifs de charges financières devenues excessives, le chef de service a négocié, tout au long de l'année 2010, une nouvelle solution pour l'avenir du Bois de Chênes. Un pré-accord a pu être établi qui devrait permettre de conclure une solution adéquate pour l'avenir, d'entente avec les autorités municipales de la commune, en 2011.

Inspection cantonale des forêts

Groupements forestiers

Accompagnement de plusieurs réalisations par le corps forestier et la centrale, important travail de collaboration du SFFN avec services transversaux (secrétariat général du département des finances et des relations extérieures (SG-DFIRE) et du service des communes et des relations institutionnelles (SECR)).

Projet POCAMA

L'inspecteur cantonal des forêts, membre de l'équipe de ce projet, pour la mise en oeuvre d'un portail cantonal pour l'autorisation des manifestations (POCAMA), a contribué très activement au développement de ce projet exemplaire de la démarche SimpA pour le département de la sécurité et de l'environnement.

Projet SAU

Le projet SAU, mené conjointement avec le service de l'agriculture (SAGR) et l'office de l'information sur le territoire (OIT), qui consiste à réviser les surfaces agricoles utiles en tenant compte de levé automatique des lisières forestières, a été achevé en 2010, moyennant une importante contribution de l'inspection cantonale des forêts et des inspecteurs des forêts d'arrondissement.

Conservation des forêts

En 2010, dans le cadre de leurs tâches de surveillance de l'aire forestière et de délivrance des autorisations spéciales, la section Conservation des forêts et les inspecteurs des forêts ont traité 813 dossiers ou demandes, soit un nombre en augmentation de 2% par rapport à l'année

2009 (en 2009 cette augmentation était déjà de 9% par rapport à 2008). Parmi ces dossiers, deux thématiques sollicitent de plus en plus la section et les inspecteurs des forêts : la prise en compte des dangers naturels dans l'aménagement du territoire et la police des constructions, ainsi que les projets de parcs éoliens situés dans ou à proximité de pâturages boisés ou de forêts.

Formation professionnelle

La fréquentation du Centre, tant dans les activités de formation initiale, que dans celles de formation continue, est restée très soutenue.

Le nombre d'apprentis forestiers-bûcherons reste constant (~135) et plus de 650 personnes (+ 18%) ont participé à l'un ou l'autre cours de formation continue proposé par le Centre.

A relever que plus de 90% des entreprises forestières vaudoises de formation ont envoyé un ou plusieurs collaborateurs pour suivre un cours de formation continue pour les formateurs en entreprise proposé par le Centre sous l'égide de la SUVA.

A noter le suivi attentif par la direction du Centre et l'inspection cantonale des forêts de la mise en oeuvre du fonds cantonal de formation et de la délimitation des contributions de la partie vaudoise au fonds fédéral de branche (ORTRA-Forêt).

Cette année 2010 a été aussi caractérisée par la remise des premiers CFC obtenus au terme de la formation régie par la nouvelle ordonnance de formation.

Conservation de la faune

Pour la seconde année consécutive, les attaques de loup ont fortement diminué dans les Alpes. L'intensification des mesures de prévention avec l'engagement d'un civiliste aide-berger et la présence de 21 chiens de protection y ont largement contribué. 16 lynx ont été dénombrés lors du dernier comptage mené dans les Préalpes et Alpes vaudoises l'hiver dernier, soit 8 de plus qu'en 2007-2008. En 2010, 10 moutons ont été victimes du lynx, soit 4 de plus qu'en 2009. Pris dans leur ensemble, ces résultats démontrent cependant l'efficacité des mesures de protection prises, même en présence d'un nombre élevé de grands carnivores.

En ce qui concerne les dégâts du gibier à l'agriculture, cette année a été très favorable au développement du sanglier et aux dégâts qu'il provoque aux cultures, notamment en raison de l'absence des fruits forestiers dont il se nourrit ordinairement. Ce manque de ressources a forcé l'animal à se déplacer davantage, provoquant un nombre accru d'accidents de la route. Un effort conséquent en terme de prévention des dégâts a été réalisé à la rive sud du lac de Neuchâtel où des clôtures électriques ont été posées sur 20 km. Dans le massif jurassien, de telles mesures ne sont pas réalisables et les alpages ont connu des dégâts sans précédent et à hauteur de CHF 90'000.-. Dans tout le canton, l'entier des dégâts du sanglier, évalué à CHF 175'640.- par les taxateurs des dégâts du gibier, a pu être indemnisé.

Inspection de la pêche

Le Conseil fédéral a décidé au mois de septembre de mettre en vigueur la Loi révisée sur la protection des eaux au 1^{er} janvier 2011, en réponse à l'initiative « Eaux vivantes » de la Fédération suisse de pêche. Cette étape constitue un pas décisif en matière de financement des mesures de revitalisation et de réduction des effets négatifs de l'exploitation hydroélectrique. Les cantons sont désormais tenus d'élaborer des programmes de revitalisation et de les mettre en oeuvre, le but étant de restituer et de préserver durablement le caractère naturel des rives de lacs et des cours d'eau. Dans cette optique, un groupe de travail interservices SESA-SFFN s'est constitué en automne 2010.

L'année 2010 a été marquée également par la révision des règlements et directives sur la pêche dans le Léman et les lacs de la Vallée de Joux. La prise en compte des exigences de l'ordonnance sur la protection des animaux a dû être accompagnée par une démarche de communication soutenue.

La révision de la convention de subventionnement régissant la collaboration entre la Société vaudoise des pêcheurs en rivières (SVPR) et le service s'est poursuivie dans deux axes majeurs : la réorganisation du corps de gardiennage auxiliaire (environ 80 gardes) et la révision du plan de repeuplement piscicole.

La mise en service d'un numéro de permanence téléphonique 7 jours sur 7, pour les surveillants de la faune et les gardes-pêche permanents du service, permet d'une part de renforcer notre présence sur le terrain et d'autre part, de réguler la charge de travail des gardes. (= Sujet Faune-pêche)

Conservation de la nature

Administration

En 2010, la section de la Conservation de la nature a enregistré des changements de personnel conséquents. L'entrée en fonction de Mme C. Strehler Perrin au titre de conservatrice de la nature au 1^{er} janvier s'est accompagnée de la nomination de Mme N. Naceur, comme adjointe de la conservatrice. Des réorganisations internes et l'engagement de deux nouveaux collaborateurs ont permis de préparer l'organisation régionalisée du service prévue dès 2012 et de faire face aux nouvelles tâches découlant de la création de parcs naturels régionaux, de la mise en application de l'ordonnance fédérale sur les prairies sèches, enfin de l'élaboration d'une stratégie cantonale sur la biodiversité. M. Franco Ciardo et Mme Anabelle Reber, tous deux universitaires, au bénéfice pour le premier d'une longue expérience dans le privé dans la conservation des milieux naturels et de la flore, pour la seconde d'une formation dans le domaine de la vulgarisation scientifique et de la communication, contribuent ainsi par leurs compétences spécifiques respectives à mieux répondre aux enjeux actuels et futurs du service.

Année internationale de la biodiversité

2010 a été l'année internationale de la biodiversité et par là même l'occasion pour le canton de travailler à la mise en œuvre de la *Nature Demain*, rapport stratégique adopté par le Conseil d'Etat en 2004. Dans ce contexte, plusieurs mesures de sensibilisation du public sur la diversité des paysages, des habitats, ainsi que le rôle des différents services de l'Etat dans leur conservation ont été mises en œuvre. Un parcours virtuel dans 11 régions du canton via le site web du canton, et relayé par les médias, a permis de mettre en lumière les services rendus par la biodiversité. D'autres actions ont été initiées comme le lancement d'un concours « ville et village lauréats de la biodiversité » pour faire connaître et récompenser le travail des communes qui, par exemple au travers d'une gestion extensive de leurs espaces verts, contribuent à assurer la préservation du patrimoine naturel du canton.

Réseaux écologiques

En 2004, le Conseil d'Etat s'était engagé à renforcer les corridors à faune et les réseaux écologiques. En 2010, une avancée importante a été faite avec la production de cartes faisant la synthèse des données disponibles dans le canton sur la faune, la flore et les biotopes et permettant ainsi de documenter les déficits et justifier les objectifs du réseau. Pour tenir compte de la spécificité des régions et de la diversité des milieux, comme celle des acteurs potentiellement concernés, une approche par sous-réseaux a été menée conduisant à la définition de 9 sous-réseaux. Pour chacun d'eux, une liste d'espèces par région pour lesquelles le canton joue un rôle majeur dans leur conservation a pu être produite. Les résultats de cette démarche, en cours de valorisation, ont déjà permis à la Conservation de la Nature d'orienter et d'accompagner en 2010 plus d'une quinzaine de démarches de porteurs de réseau agro-écologiques.

Conservation des biotopes

Si la mise en réseau est nécessaire pour assurer les échanges entre populations, la protection et la restauration des milieux le sont tout autant pour assurer la conservation à long terme de la diversité animale et végétale. Grâce à la décision de classement du 6 janvier 2010, la tourbière des Mosses sur le territoire de Maraçon bénéficie aujourd'hui d'une affectation garantissant sa protection à long terme.

Les financements acquis en 2009 par le canton dans le cadre du plan de relance de la Confédération ont permis au SFFN et au SESA de conduire en 2010 des travaux conséquents de revitalisation ou de débroussaillage dans plusieurs zones alluviales, tourbières et prairies sèches du canton. Suite à l'entrée en vigueur en février 2010 de l'ordonnance fédérale sur les prés et pâturages secs, le canton dispose de 10 ans pour s'assurer que la gestion et l'affectation des 3'093 ha de prairies et pâturages secs d'importance nationale sur son territoire sont conformes aux objectifs de protection. Des centaines de contrats devront être passés dans les années à venir avec les exploitants pour préciser les modalités d'exploitation agricole de ces milieux dont la surface à l'échelle du pays a diminué de 90% en l'espace de 60 ans. Avec les Grisons et le Valais, Vaud est le troisième canton à abriter le plus grand nombre d'objets et la plus grande surface de prairies et pâturages secs de Suisse.

Autres travaux d'importance, pour compenser le comblement de l'étang du Bochet décidé lors de la création de la zone industrielle d'Aclens-Vufflens-la-Ville, trois nouvelles bassières ont été aménagées par la Conservation de la nature au bord de la Venoge, à Lussery-Villars sur des terrains propriété du canton.

La Conservation de la nature a par ailleurs assuré le secrétariat de plusieurs commissions, dont celle liée au Plan d'affectation 293 pour le site marécageux de La Vallée de Joux, décidée par le conseil d'Etat le 25.10.2006. La Commission cantonale de protection de la nature présidée par Mme la Cheffe de Département, J. de Quattro, a siégé à deux reprises et une sous-commission instituée pour traiter des dossiers d'éoliennes. Sur cette thématique, le service a joué un rôle clé en 2010 au côté du service du développement territorial (SDT) pour préciser le cadre légal et réglementaire d'implantation des parcs éoliens dans le canton de Vaud, cadre qui a débouché en fin d'année sur une révision importante de la fiche F-51 du plan directeur cantonal sur les ressources énergétiques et la consommation rationnelle de l'énergie.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Direction du service

L'année 2010, année internationale de la biodiversité, a conduit le service à développer ses compétences dans le domaine de la communication, notamment au travers des communiqués de presse (31 communiqués en 2010) et des pages internet développées chaque mois (voir aussi la rubrique de la Conservation de la nature). Le service a ainsi formé un collaborateur qui fonctionnera désormais comme webmaster du service.

L'équipe en charge des finances a également été renforcée, à la suite de deux départs à la retraite, du comptable et de l'aide-comptable. Leurs successeurs, qui disposent de hautes compétences, ont permis au service de se doter d'une équipe ayant les capacités de gestion accrues exigées par les normes comptables actuelles, l'introduction du Système de Contrôle Interne (SCI), l'introduction du nouveau logiciel SAP et le développement des nouvelles modalités de subventionnement basées sur les conventions-programmes signées avec la Confédération.

En outre, toutes les lois du service, sur les forêts, la faune, la pêche et la nature, ont été révisées pendant l'année 2010, afin d'assurer leur compatibilité avec la nouvelle législation sur les subventions. Ces textes seront en principe soumis au Grand Conseil au début 2011.

Inspection cantonale des forêts

La révision complète de la loi forestière vaudoise a été achevée en 2010. Simultanément, les efforts pour la constitution volontaire de nouveaux groupements forestiers s'est poursuivie et a fait l'objet d'un article de bilan intermédiaire dans le périodique "Canton-communes". Parmi les nouveaux projets de groupements forestiers qui ont été conduits en 2010, on notera le projet de groupement entre les communes des Ormonts et Leysin, par exemple, qui après une phase d'études préalables et l'attente de la votation sur la possible fusion de Leysin avec Aigle et les communes avoisinantes, est entré dans une phase de mise en oeuvre très active.

L'inspection cantonale des forêts a, tout au long de l'année 2010, oeuvré à la poursuite de la mise en oeuvre des conventions-programmes dans le domaine des forêts et réorganisé sa structure afin que chaque convention-programme dispose d'un responsable direct. L'inspecteur cantonal des forêts s'est par ailleurs investi au niveau du fonctionnement de la coopérative La Forestière, dont il est membre du Conseil d'administration, du Fonds vaudois du bois, dont il a assuré la révision des statuts, ainsi que des contacts avec l'Association romande des entrepreneurs forestiers (AREF), avec lesquels plusieurs dossiers ont été traités, engendrant une dynamique constructive au niveau des relations de travail.

Conservation de la faune

Sur le plan de la conservation des espèces, l'année 2010, en tant qu'année internationale de la biodiversité, a permis de communiquer dans les médias sur les actions menées sur le terrain par les différentes divisions du service. En ce qui concerne la Conservation de la faune, un bilan a été dressé après 10 années de programme de soutien à la biodiversité dans les forêts du Jura. Le constat est positif. Ainsi, par exemple, le recul du grand tétras a été interrompu.

Inspection de la pêche

Dans le cadre de la démarche SimpA (simplification des mesures administratives), le service a initié un projet visant à améliorer et rationaliser les opérations de délivrance et de suivi des permis de pêche (environ 6'000 personnes) et, dans la mesure du possible, des permis de chasse. En effet, bien qu'amenés à collaborer quotidiennement, le SFFN et les 10 préfectures du canton ne sont pas en mesure de s'échanger les informations sur une interface informatique commune. Il en découle une perte de temps et d'énergie pour les employés de l'Etat. Le projet répond par ailleurs à l'objectif stratégique du DINF de développer la cyber-administration, puisqu'il prévoit à terme la vente de permis de pêche par le biais de l'outil internet.

La révision de l'inventaire piscicole cantonal a débuté en 2010 et se poursuivra jusqu'en 2012. La définition d'un réseau de stations d'inventaire et de monitoring (pour les espèces menacées) permettra de mieux appréhender les menaces actuelles qui pèsent sur l'évolution des populations, tels que le réchauffement des eaux, la présence des micropolluants ou l'essor d'espèces invasives. Fait marquant, un suivi de la biodiversité piscicole a été réalisé pour la première fois sur un grand lac (lac de Morat), en collaboration avec l'institut fédéral EAWAG. Cette étude inédite se poursuit actuellement sur d'autres lacs du canton. Elle permet la constitution d'une collection de référence unique en Suisse (déposée au musée d'histoire naturelle de Berne), en vue d'analyses génétiques ou toxicologiques ultérieures.

Conservation de la nature

La gestion et le suivi des grands espaces naturels constituent des dossiers stratégiques du canton. Les projets de parcs naturels régionaux de Gruyère Pays-d'Enhaut et Jura Vaudois en font partie. Conformément aux missions qui lui ont été confiées par le Conseil d'Etat, la

Conservation de la nature s'est chargée du contrôle des objectifs des conventions-programmes sur les parcs naturels passées avec la Confédération (OFEV). Plusieurs autres membres du service ont apporté un soutien actif à ces dossiers en participant à des commissions thématiques ou en accompagnant des projets spécifiques. En 2010, les 37 communes vaudoises concernées (7 sur le territoire du Parc Gruyère Pays d'Enhaut et 30 sur celui du Parc Jura vaudois) se sont formellement engagées à promouvoir sur une durée de 10 ans les objectifs stratégiques d'un parc, parmi lesquels

- Valoriser, entretenir et restaurer le paysage
- Mieux connaître les milieux naturels et leurs espèces cible, promouvoir leur entretien et leur protection
- Promouvoir une agriculture de type familial
- Promouvoir une politique énergétique locale durable
- Promouvoir la mobilité durable
- Sensibiliser le public au développement durable, à la qualité et aux valeurs des patrimoines naturels et culturels du Parc.

2010 s'est révélée une étape charnière pour les parcs, dans la mesure où leurs équipes de coordination ont dû élaborer leur plan de gestion à 10 ans, document clé de la charte dont le dépôt a été fixé au 7 janvier 2011. Les nouvelles demandes de financement pour les conventions-programmes 2012-2015 ont également dû être finalisées en décembre 2010. Durant cette période clé, la Conservation de la nature s'est attachée à vérifier que les exigences fédérales en matière de lignes directrices sur les parcs étaient respectées, notamment en procédant à l'adaptation demandée par l'OFEV de la mesure E12 du plan directeur cantonal vaudois.

Grande Cariçaie

Le Conseil d'Etat a accepté en date du 22 septembre 2010 d'adhérer à l'Association de la Grande Cariçaie et d'en adopter les statuts. Il a également accepté d'approuver l'élection de Mme C. Strehler Perrin, conservatrice de la nature, de M. P. Cherbuin, inspecteur de forêts de l'arrondissement concerné (SFFN) et de M P. Hohl, chef de la section hydraulique en tant que représentants de l'Etat au sein du Comité directeur de cette association. Celle-ci regroupe dorénavant sous un même toit, les cantons de Vaud et de Fribourg, les communes vaudoises et fribourgeoises, ainsi que les associations de protection de la nature, propriétaires ou gestionnaires de terrains dans les réserves naturelles ou réserves d'oiseaux de la rive sud du lac de Neuchâtel. Elle remplace ainsi deux conventions instaurées par le canton avec des ONG. Elle permet de mieux coordonner gestion forestière, gestion des marais et gestion des eaux et d'associer les communes aux prises de décision. La création de l'Association de la Grande Cariçaie s'est révélée la solution la plus adéquate pour répondre à ces besoins et assurer la conservation et l'intégrité à long terme des réserves naturelles et réserves d'oiseaux d'eau de la rive sud.

Sources d'informations complémentaires

Site internet

L'adresse du site internet du service des forêts, de la faune et de la nature est :

<http://www.vd.ch/sfn>

Vous y trouverez notamment :

- La liste nominative des agents de terrain par commune. Il suffit de cliquer sur le lien intitulé "*recherche de vos principaux interlocuteurs par commune*" sur la page d'accueil,
- Des informations générales sur les plantes exotiques envahissantes et recommandations sur les méthodes de lutte,
- Une note d'information aux pêcheurs concernant l'introduction d'un "permis de pêche" au 1er janvier 2009.

Communiqués de presse

Le SFFN a émis plusieurs communiqués de presse durant l'année 2008 :

- Neiges lourdes - Appel à la prudence 1
- Neiges lourdes - Appel à la prudence 2
- Neiges lourdes - Appel à la prudence 3
- Neiges lourdes - Fermeture des chemins forestiers
- Parcs naturels régionaux - Dossiers de candidature
- Parcs naturels régionaux - Approbation CE
- Gestion du loup - Bilan
- Gestion du loup - Mesures de protection
- Feux en forêt - Interdiction
- Feux en forêt - Levée de l'interdiction
- Tenue en laisse des chiens
- Lutte contre le chancre coloré du platane
- Désignation du nouvel inspecteur cantonal des forêts
- Désignation des surveillants de la faune des circonscriptions 1 & 2
- Désignation du nouveau chef du développement territorial
- Désignation de la nouvelle conservatrice de la nature
- Crédit d'investissement de 6.79 mio pour la protection de la Venoge

Publication

Plumettaz Clot A.-C. , Cherix, D., Gattolliat J.-L., Gmür P. , Vittoz P., Vust M. (Eds., 2009). Biodiversité du Vallon de Nant. *Mémoire de la Société vaudoise des Sciences naturelles* 23:1-240.

Horisberger Denis, Meylan Micheline, De Stefano Rocco et consorts . L'observatoire de l'écosystème forestier du canton de Vaud - Journal forestier suisse - S1/2009, Zürich

Groupes de prestations
113.0 Administration

113.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux
- Communes
- Autres cantons
- Médias
- Usagers
- Entreprises

Groupes de prestations
113.1 Environnement

113.1 Environnement

Protection de l'environnement.

Descriptif

- Surveillance et assainissement de la qualité de l'air
- Contrôles et assainissement des émissions de polluants atmosphériques, des installations bruyantes et des sources de rayonnement non ionisant
- Etablissement de préavis techniques
- Information de la population et professionnels
- Elaboration du plan des mesures OPAir
- Elaboration du cadastre pour le bruit routier
- Détermination des degrés de sensibilité au bruit
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, en particulier Lausanne
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales
- Propriétaires d'installations de chauffage
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SAT, SSCM, SESA, SR, SM, SELT, SCRIS, SAGR, Hospices cantonaux, UNIL)
- Bureaux d'ingénieurs (études d'impact et suivi des plans des mesures)
- Médias, écoles, privés
- OFEV, OFT, OFROU, OFSP
- EUROAIRNET (base de données européennes)

Groupes de prestations
113.2 Matières dangereuses

113.2 Matières dangereuses

Matières dangereuses.

Descriptif

- Surveillance du marché, de l'utilisation et de l'élimination de substances dangereuses pour l'environnement
- Contrôle du commerce des toxiques
- Surveillance de l'importation, de l'utilisation, de la détention, de la manipulation, de la vente, de la publicité, de l'élimination des, substances et produits toxiques
- Formation des professionnels
- Contrôle de l'exploitation des drogueries
- Prévention et protection contre les risques majeurs
- Elaboration du cadastre des installations chimiques et biologiques à risques majeurs
- Préavis relatif aux études d'impact sur l'environnement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Entreprises artisanales et industrielles
- Commerces de gros et de détail
- Propriétaires, responsables, employés de drogueries
- Privés
- Administration fédérale des douanes
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SESA, SR, Police cantonale, SSCM, SDT, SDE, SSP)
- ECA
- OFEV
- OFT
- OFSP
- OFROU
- CFF

Groupes de prestations
113.3 Energie

113.3 Energie

Economie énergétique.

Descriptif

- Préparation et mise en oeuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation de sources renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis sur les aspects énergétiques dans le cadre des procédures de permis de construire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

Planification territoriale

Un besoin de coordination prépondérant

En 2010, la sollicitation du SEVEN est restée très forte dans le cadre des démarches de planification entreprises aussi bien pour les projets d'agglomération que pour les schémas directeurs régionaux et locaux. Pour l'ensemble de ces démarches, les aspects d'économie d'énergie, de protection de l'air, de lutte contre le bruit, de protection contre le rayonnement non ionisant et de protection contre les accidents majeurs ont dû être abordés et coordonnés.

En particulier, l'élaboration du projet d'agglomération Lausanne-Morges 2011 (PALM 2^{ème} génération) devra intégrer une dimension énergétique forte, d'une part pour répondre aux demandes de la Confédération et d'autre part pour relever le défi majeur que constitue la planification énergétique à l'échelle d'un territoire aussi vaste qu'une agglomération.

Protection de l'air

Chauffages et installations à bois

La surveillance des émissions polluantes issues des installations de chauffage du canton (environ 88'000 installations) se maintient en 2010 avec près de 32'000 contrôles de combustion effectués par les membres de l'Association Vaudoise des Maîtres ramoneurs (AVMR). D'autre part, le SEVEN a fourni en 2010 un effort particulier pour le suivi des installations de chauffage alimentées au bois (pellet, plaquette ou bûche), avec une trentaine de contrôles périodiques concernant principalement des chauffages de puissance élevée. En effet, la valorisation du bois comme ressource renouvelable représente un enjeu considérable pour la protection de l'air, étant à l'origine d'émissions significatives de poussières fines, et ce dans des proportions nettement supérieures aux combustibles d'origine fossile (mazout et gaz). Dans cette perspective, une étroite coordination entre les deux divisions Environnement et Energie du SEVEN permet de concilier les objectifs de protection de l'air et de protection du climat, encouragés notamment par l'octroi de subventions cantonales pour les installations au bois.

Contrôle des chantiers

De nouvelles dispositions légales relatives aux émissions polluantes émanant des machines et appareils de chantier (modification de l'OPair en 2008) sont entrées en vigueur dans le courant de l'année 2010. Une coordination entre l'OFEV et les différents cantons romands a été entreprise afin de mettre en oeuvre de manière rationnelle ces nouvelles prescriptions, de diffuser une information harmonisée et d'ajuster l'exécution de ces dispositions sur leur territoire. Finalement, une étroite collaboration avec le SANU (Centre de formation pour le développement durable) a permis de proposer dans le courant de l'année, une formation pratique et appliquée à tous les intervenants romands impliqués dans la surveillance des chantiers (inspecteurs cantonaux, entreprises de la construction et bureaux d'étude).

Feux extérieurs

La gestion des déchets est mise en oeuvre de manière à favoriser le recyclage et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Notamment pour des raisons liées aux émissions de polluants atmosphériques, l'élimination des déchets végétaux doit se faire autant que possible par la voie du compostage ou de la valorisation énergétique. En effet, les feux extérieurs, souvent considérés comme un moyen d'élimination naturel, représentent une source significative d'émissions de particules fines dans l'air, dont les niveaux mesurés dans le canton dépassent fréquemment les valeurs limites prescrites par la législation. Dans une optique de limitation cohérente des autorisations de feux, un échange d'expérience sur les pratiques en vigueur s'est établi entre les différents cantons romands. D'autre part, un dialogue constructif s'est instauré avec les répondants de l'arboriculture (Station Cantonale d'arboriculture et Union fruitière lémanique) ainsi que ceux de la viticulture (Office cantonal de la viticulture et Fédération vaudoise des vignerons) pour trouver le meilleur consensus entre les contraintes phytosanitaires, économiques et l'impact sur la qualité de l'air. Une démarche de sensibilisation des particuliers ainsi qu'un renforcement des conditions d'autorisation ont été initiés pour permettre, dans les années à venir, une réduction progressive mais significative des feux en plein air.

Immissions

Dans le cadre du suivi de la qualité de l'air à travers l'ensemble du canton, des démarches spécifiques ont été menées pour documenter certains sites sensibles ou illustrer l'impact de projets voués à une réduction des émissions polluantes. Notamment, une étude a été entreprise pour évaluer les effets sur la qualité de l'air de l'utilisation temporaire de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) de l'autoroute A1 entre Morges et l'échangeur d'Ecublens.

D'autre part, une augmentation du nombre de sites de mesure par capteurs passifs dans le Chablais permet à ce jour de suivre avec plus de précision la démarche d'assainissement du site de Tamoil SA situé sur les communes d'Aigle (VD) et de Collombey-Muraz (VS).

En 2010, de nouvelles collaborations ainsi qu'un renforcement des partenariats déjà existant avec certaines administrations communales ont été entrepris. En effet, dans le cadre de l'agenda 21 mis en œuvre par les villes de Renens et d'Yverdon-les-bains, le SEVEN a été sollicité afin de participer à des mesures actives de développement durable, en particulier dans le domaine de la qualité de l'air.

Plan de mesures OPair de l'agglomération Lausanne-Morges

L'application du plan des mesures de l'agglomération Lausanne-Morges, adopté par le Conseil d'Etat en janvier 2006 reste de haute actualité au vu des concentrations de polluants atmosphériques enregistrées et la sensibilité à la problématique de la qualité de l'air montrée par la population et les milieux politiques. Le suivi de ce plan d'assainissement prend une dimension accrue dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération (PALM) et l'application de la loi cantonale sur l'énergie.

L'actualisation de ce plan des mesure a été initiée en 2010 et l'extension de certaines mesures du plan OPair de l'agglomération Lausanne-Morges à d'autres agglomérations sera évaluée, notamment dans le cadre d'une intensification des actions visant à réduire les émissions de poussières fines et des précurseurs de l'ozone à plus large échelle. Pour ce faire, le cadastre des émissions de polluants atmosphériques a été étendu à l'ensemble du territoire cantonal.

Produits chimiques

Application du droit chimique / coordination

Le SEVEN a participé activement aux discussions intercantionales ayant pour cadre l'amélioration de l'efficacité des activités de surveillance du marché des produits chimiques et d'application des prescriptions du droit chimique. Les démarches ont permis de clarifier les rôles des différents partenaires que sont les cantons, chemsuisse (société regroupant les représentants des services cantonaux des produits chimiques) ainsi que les offices fédéraux concernés, soit l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ainsi que, notamment, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG).

Des modifications légales, par exemple la révision de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC, Cassis de Dijon) ou l'introduction du Système Global Harmonisé (SGH) dans l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim), sont régulièrement nécessaires afin de maintenir la compatibilité du droit suisse avec son pendant européen. Le SGH, nouveau système de classification et d'étiquetage des produits chimiques développé par les Nations Unies, sera progressivement introduit en Suisse ces prochaines années. Le SEVEN a participé et/ou organisé des procédures internes d'audition à ce sujet.

Formation / information

Suite aux fréquentes modifications légales ainsi qu'à la suite de la parution d'études commanditées par l'OFSP, le SEVEN a participé de façon soutenue à diverses séances de formation continue de professionnels touchés par cette problématique, parfois également en interne à l'Etat de Vaud.

A la demande de la Commission romande de chimie (CRC), le SEVEN a participé à une journée de formation continue sur le thème de l'utilisation sécurisée des produits chimiques au gymnase. Cette rencontre a réuni plus de 100 professeurs de chimie provenant de toute la Suisse romande.

Surveillance du marché

Dans le cadre de la surveillance du marché des produits chimiques, les campagnes intercantionales auxquelles a participé le SEVEN ont porté sur les produits phytosanitaires, les produits biocides ainsi que les sprays d'autodéfense (sprays au poivre). Un certain nombre de vérifications du respect du contrôle autonome par les fabricants ont été effectuées. Dans certains cas, celles-ci ont donné lieu à des contestations qui ont parfois débouché sur des décisions plus contraignantes à l'encontre de ces entreprises.

Prévention et protection contre les accidents majeurs

Prévention des risques technologiques par l'aménagement du territoire

En 2009, le SEVEN a examiné 36 projets d'aménagement du territoire en lien avec la prévention des accidents majeurs au voisinage d'entreprises à risques chimiques. La densification de la population près des grandes gares CFF du canton ainsi que l'augmentation du trafic des voyageurs par rail contribuent à une forte augmentation du niveau des risques liés au transport des marchandises dangereuses.

Une étude de risque plus approfondie a été réalisée sur un projet de construction d'une grande tour d'habitations et d'activités auprès de la nouvelle gare RER de Malley. Les résultats montrent une situation critique mais acceptable et qui est en interaction directe avec les autres

projets d'aménagement du secteur.

La problématique de la prévention des risques chimiques par l'aménagement du territoire s'évalue à grande échelle car les scénarios d'accidents majeurs prévoient souvent des effets à longues distances (risques collectifs), sans tenir compte des limites parcellaires ou communales. Cette démarche implique ainsi plusieurs partenaires, privés ou communes, voire nécessite des collaborations intercantionales.

Entreprises assujetties à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

Plus de 650 dossiers de mises à l'enquête ont été évalués par le SEVEN, soit parce que les projets étaient eux-mêmes soumis à l'OPAM, soit parce qu'il fallait vérifier que les projets n'étaient pas assujettis à cette ordonnance, ou alors parce qu'il s'agissait de constructions sensibles (nombreux habitants, EMS, écoles, hôpitaux, etc.) au voisinage d'entreprises à risques.

Parmi les 174 installations stationnaires assujetties à l'OPAM, une cinquantaine ont fait l'objet de suivis particuliers en 2010, dont une moitié d'entre elles qui ont déposé des dossiers de demande de permis de construire. Pour la plupart de ces cas-là, des séances préalables ou inspections locales, coordonnées avec le SESA et l'ECA, ont été nécessaires afin d'identifier les mesures de sécurité à intégrer dans le permis de construire.

L'entreprise pétrolière Tamoil SA a déposé deux conséquents dossiers de mise à l'enquête dans le cadre de l'assainissement de sa gare de chargement des camions et wagons citernes, avec une planification des travaux pour fin 2012. Ces procédures sont le résultat de nombreuses séances de travail avec l'entreprise et les autres instances cantonales concernées dans le cadre du plan général d'assainissement de cette entreprise.

Une demande d'examen préalable d'un projet d'une usine de fabrication de biodiesel a fait l'objet d'un préavis négatif sous conditions (non, mais) de la part du SEVEN. L'emplacement prévu, sensible du point de vue environnemental, et les mesures de sécurité annoncées ne permettaient pas d'assurer la protection contre un accident majeur avec de graves dommages.

Une étude des risques environnementaux a été réalisée durant l'année 2010 pour la gare de triage CFF de Denges. L'analyse du document se fera en lien avec les constats visuels lors d'une inspection prochaine, coordonnée par les offices fédéraux et les instances cantonales, et ceci débouchera sur un éventuel besoin en mesures de sécurité complémentaires.

Un projet d'une grande centrale romande de distribution de produits phytosanitaires a nécessité plus de 8 mois d'études et de séances afin d'identifier les mesures nécessaires pour amener le risque à un niveau acceptable pour la population et l'environnement. L'étude de risque effectuée a été validée par le SEVEN dans le cadre de la demande du permis de construire.

Parmi les autres événements marquants en 2010, le SEVEN a été sollicité par la CDAP dans le cadre d'un recours d'une entreprise de traitement de surface et un forage exploratoire profond a également été suivi dans le but de la protection contre les catastrophes.

Coordination de la défense chimique et accidents impliquant des matières dangereuses

Le SEVEN collabore étroitement avec le SESA et l'ECA pour la coordination de la défense chimique cantonale. Les efforts ont notamment porté sur les aspects de la protection personnelle, avec le renouvellement des tenues de protection chimique en 2010, ainsi que sur la formation des intervenants spécialisés dans les interventions impliquant des produits chimiques.

Les plans de coordination des secours en cas de catastrophe pour les grands risques liés aux transports de matières dangereuses et autres installations assujetties à l'OPAM sont en cours de finalisation à fin 2010, et ceci a été élaboré dans la démarche coordonnée de l'observatoire cantonal des risques (OCRI) pilotée par le SSCM.

Le service de piquet du SEVEN a été alarmé 69 fois durant l'année 2010, et les accidents chimiques ont parfois nécessité l'évacuation de nombreuses personnes.

Energie

Le vif intérêt qui, depuis quelques années, est porté à la problématique énergétique s'est poursuivi en 2010.

Dans le canton de Vaud

Assainissement des bâtiments et perspectives énergétiques

L'année a débuté par une conférence de presse, donnée par Mme de Quattro au mois de février. Cette conférence portait sur les objets suivants :

- la présentation des résultats d'une étude qui avait pour objectif d'établir un état de lieux énergétique de notre canton puis, sur cette base, d'étudier des scénarios pour le futur. Cette étude a montré que le potentiel vaudois d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables ne permettrait vraisemblablement pas d'atteindre, en 2035, les objectifs fixés par le programme de législature dans le domaine thermique. En revanche, dans le domaine électrique, les potentialités sont telles que ces objectifs pourraient même être dépassés.
- le deuxième thème portait sur les résultats du programme cantonal d'assainissement des bâtiments (PCAB), lancé en 2009. Le succès rencontré par ce programme fait que c'est quelque 22 millions de francs de subventions qui seront octroyés (dont 6 à la charge de la Fondation du Centime Climatique). Ce programme représente plus de 100 millions de francs de travaux à réaliser dans le canton, contribuant

ainsi aux efforts de relance de l'économie. Par ailleurs, cela devrait constituer une économie correspondant à l'équivalent en chauffage de quelque 1'500 habitants.

Energie éolienne

L'année 2010 a vu la problématique de l'énergie éolienne nécessiter un engagement très important de la part des services concernés (SEVEN, SDT, SFFN en particulier) et être évoquée, par ailleurs, très largement dans le public et les médias.

Cette visibilité est notamment liée à l'apparition, sur le territoire cantonal, de nombreux projets, à divers stades de développement. La réalisation concrète de projets, notamment dans le canton du Jura, y a également contribué.

Dans notre canton, on peut relever les événements suivants :

- finalisation du dossier de mise à l'enquête publique du projet de Sainte-Croix. Une présentation publique du dossier a d'ailleurs eu lieu à Sainte-Croix, en décembre, avec la participation de Mme de Quattro,
- approbation par le Conseil d'Etat de la fiche 51 du Plan directeur cantonal qui définit, sur le territoire cantonal, des zones d'exclusion et d'investigation (l'entrée en vigueur de cette fiche est prévue pour 2011),
- en dehors du projet de Sainte-Croix, dépôt des premiers projets concrets pour étude préalable.

Conception cantonale de l'énergie (CoCEn) et loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne)

La Commission cantonale de l'énergie (COMEN) a achevé les travaux commencés en 2009 et mis la dernière main à la révision de la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn), laquelle doit encore être adoptée par le Conseil d'Etat. Ce dernier a, par ailleurs, préparé un avant-projet d'actualisation de la loi vaudoise sur l'énergie qui devrait être mis en consultation au début 2011.

Bâtiments

Le SEVEN a engagé un nouveau collaborateur dont la mission principale consiste à mettre sur pied un contrôle beaucoup plus strict de la conformité énergétique des bâtiments. Cet engagement est une conséquence de la réponse du Conseil d'Etat au postulat Baehler Bech (07/POS/010), lequel demandait justement « de mettre en œuvre un contrôle systématique et efficace du respect des normes concernant l'isolation thermique des bâtiments ».

Sur le plan suisse

Aides financières

En terme d'aides financières mises à la disposition des particuliers par l'intermédiaire des cantons, l'année 2010 présente plusieurs évolutions importantes:

- lancement du « Programme bâtiments », financé par une affectation partielle de la taxe sur le CO₂ (env. 133 millions). Si le programme est harmonisé sur le plan suisse, l'exécution est confiée aux cantons,
- augmentation du montant (env. 67 millions de francs par année) mis à disposition des cantons pour leurs programmes de réduction des émissions de CO₂,
- rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC): décision du Conseil fédéral d'augmenter la part des fonds d'encouragement réservée au photovoltaïque et décision du Parlement d'accroître les moyens financiers de la RPC (plafond de prélèvement passant de 0,6 à 0,9 cts par kWh dès 2013).

Secteur électrique et approvisionnement en électricité

La Suisse et l'Union européenne ont ouvert des négociations relatives au secteur électrique en 2007 afin de garantir l'approvisionnement dans un contexte de libéralisation et notamment de prévenir des pannes générales d'électricité, comme cela fut le cas en Italie en 2003. Ce mandat de négociation doit être adapté et étendu en fonction des nouveaux développements législatifs au sein de l'UE (3^{ème} volet de mesure sur le marché intérieur, paquet énergie-climat).

Sur demande du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, la Conférence des gouvernements cantonaux et la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie ont pris position sur l'extension de ce mandat de négociation. Cette prise de position a fait l'objet d'une validation par l'ensemble des gouvernements cantonaux.

Le Conseil d'Etat approuve la position des différentes Conférences et s'y rallie tout en relevant les risques liés à la directive sur la promotion et l'utilisation des énergies renouvelables et aux obligations de reprise du droit européen en matière environnementale, de concurrence et d'aides de l'Etat.

Nucléaire

En 2008, des demandes d'autorisation générales de construire de trois centrales nucléaires ont été déposées auprès de l'Office fédéral de l'énergie. Le rapport de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) a été achevé à la fin du mois d'octobre 2010 et les Cantons priés de transmettre leur préavis pour fin mars 2011. En 2010, la Confédération a mis en consultation l'étape 1 du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes ». Les Cantons sont également invités à transmettre leur préavis. Ces procédures, la préparation des votations

et les délais peu réalistes imposés par la Confédération vont nécessiter un surcroît de travail considérable pour les services concernés, le SEVEN en particulier.

Les étapes relatives à la construction de nouvelles centrales nucléaires, et au choix et à la construction de dépôts pour le stockage des déchets nucléaires sont nombreuses. Conformément à notre Constitution cantonale, le peuple vaudois sera amené à se prononcer pour chacune de ces étapes. Cela permettra d'amener le débat sur les choix en matière de sécurité d'approvisionnement, de volonté de se passer du nucléaire, de privilégier des sources renouvelables ou encore sur les conséquences sur les prix de l'électricité au sein de la population. Les quatre premières votations sont prévues le 15 mai 2011.

Lutte contre le bruit

Suivi des autorisations de construire et des projets d'aménagement

Afin de vérifier la conformité du droit environnemental lors des procédures d'aménagement et d'autorisation de construire la section « Lutte contre le bruit » a effectué en 2010 les différentes tâches suivantes :

- 1490 préavis sur demande de permis de construire ;
- 111 préavis sur plan d'affectation ;
- 84 préavis sur projet routier ;
- env. 15 visites locales relatives à des oppositions sur dossiers CAMAC (principalement établissements publics) ;
- 193 déterminations au « cas par cas » du degré de sensibilité au bruit (DS) pour des projets de construction situés dans des secteurs où les DS ne sont pas encore légalisés.

Traitement des plaintes et contrôle des niveaux sonores

Dans le cadre du traitement des plaintes et du contrôle des niveaux sonores, la section a effectué en 2010 les différentes tâches suivantes :

- visites locales et déterminations pour la cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal Cantonal (env. 100 dossiers traités par an à la division Environnement) ;
- 2 convocations au Tribunal des baux ;
- 10 mesures de contrôle sur plainte du niveau de bruit avec rapport de mesure ;
- contrôle de 113 annonces de manifestation avec niveaux sonores supérieurs à 93 dB(A) ;
- contrôles de 13 annonces de manifestation avec utilisation de système Laser ;
- 5 mesures de contrôle inopinées de manifestation (festivals ou concerts) selon l'ordonnance son et laser (OSLa).

Assainissement routier

A la fin de l'année 2010, sur la base de la première convention programme signée entre la Canton et la Confédération pour la période 2008-2011, plus d'une centaine des communes concernées a déjà été contactée. 50 études détaillées d'assainissement sont en cours dont une vingtaine en phase d'approbation. Ces études sont suivies par le Service des routes, en collaboration avec le SEVEN.

Avec l'arrivée de revêtements routiers performants qui réduisent très sensiblement les émissions de bruit du trafic, les études d'assainissement préconisent de plus en plus la pose de tels revêtements.

Assainissement ferroviaire

Depuis 2009, le SEVEN a débuté le programme d'assainissement du bruit ferroviaire relatif aux mesures d'isolation acoustique des bâtiments. Selon l'estimation de l'Office fédéral des transports, le nombre de fenêtres à changer concerné par ce programme est d'environ 13'000 fenêtres.

La réalisation des mesures sur les bâtiments incombe au SEVEN. Le financement est totalement supporté par la Confédération, y compris le suivi administratif par le SEVEN.

Actuellement, il existe 19 décisions de l'OFT qui sont entrées en force. Le SEVEN a donc été chargé de faire procéder au changement des fenêtres des bâtiments exposés au bruit ferroviaire pour des communes principalement situées le long de la ligne du Simplon et la commune d'Yverdon-les-Bains.

En 2010, les travaux de changement de fenêtres sont terminés pour 3 communes.

Il est à noter que le rythme des travaux est dicté d'une part par les durées des procédures de l'OFT et d'autre part par les disponibilités des entreprises de construction spécialisées dans le changement des fenêtres. Plusieurs décisions font l'objet de recours au niveau fédéral, ce qui

entraîne des retards dans la réalisation des mesures d'assainissement pour les communes concernées.

Protection contre le rayonnement non ionisant

A la fin de l'année 2010, 1677 stations de base de téléphonie mobile étaient en exploitation (813 sites pour Swisscom, 504 pour Orange, 309 pour Sunrise, 49 pour les CFF et 2 pour Inphone). Ces chiffres comprennent également les microsites ayant une puissance inférieure à 6 W et souvent utilisés à l'intérieur des bâtiments. Le nombre de station de base a augmenté de 94 en 2010.

Face à la crainte importante ressentie par une partie de la population vis-à-vis des rayonnements non ionisants, le SEVEN a intensifié les contrôles relatifs à l'exploitation des stations de base de téléphonie mobile. Le SEVEN a mandaté deux entreprises certifiées pour effectuer des mesures à 60 emplacements situés dans le voisinage de 20 stations de base. Ces contrôles ont mis en évidence que les normes étaient dépassées pour trois des cas étudiés et que pour une station, les paramètres d'exploitation ne correspondaient pas aux valeurs autorisées.

Ainsi depuis le début des contrôles et jusqu'à fin 2010, il a été procédé à près de 950 mesures dans le voisinage d'environ 300 stations de base. Les résultats montrent que 18 emplacements dépassaient les normes dans le régime d'exploitation effectif de l'antenne. Pour 65 cas supplémentaires, les normes auraient pu être dépassées si la station de base émettait dans les conditions d'exploitation autorisées les plus défavorables (puissances et directions). Dès qu'un dépassement des normes est constaté, le SEVEN intervient immédiatement auprès de l'opérateur concerné pour qu'il modifie les paramètres d'exploitation de la station de base de manière à être conforme.

De plus, le SEVEN a répondu en 2010 au postulat Yves Ferrai « Pour plus de publicité des contrôles des normes ORNI ».

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Protection de l'air et lutte contre le bruit

Verrerie Vetropack SA à St-Prex

Le SEVEN a été interpellé à maintes reprises en 2010 concernant les émissions polluantes de la verrerie de St-Prex et d'un panache de fumée qui s'observe de loin.

Pour mémoire les installations de Vetropack SA font l'objet de deux décisions d'assainissement, l'une concernant les émissions de polluants atmosphériques et l'autre, les nuisances sonores.

En ce qui concerne les émissions de polluants atmosphériques, une limitation des émissions a été fixée en avril 2009 par le SEVEN, avec un délai de réalisation au 30 novembre 2010. Afin de respecter ces exigences renforcées, ainsi que le délai d'assainissement, Vetropack SA a mis à l'enquête en décembre 2009 un projet de laveur à sec et d'un filtre à particules, dont le permis de construire a été délivré le 17 mars 2010. Cette décision a toutefois fait l'objet d'un recours. Cette procédure a nécessité l'engagement de ressources significatives de la part du SEVEN. Elle a également retardé la réalisation des mesures d'assainissement et fait perdurer les nuisances pour la population. La décision de la Cour de droit administratif et public de lever l'effet suspensif du recours a toutefois permis de débloquent la situation et les travaux demandés par les services de l'Etat ont pu débiter.

Parallèlement à cette démarche, le plan d'assainissement des nuisances sonores a été mis à l'enquête par Vetropack SA et le permis de construire lié à la réalisation des mesures d'assainissement phonique a été délivré le 13 septembre 2010.

Une étape décisive de l'assainissement de ces installations quant à la protection de l'air et à la lutte contre le bruit interviendra ainsi en 2011, notamment avec la mise en service du filtre à particules et la réalisation d'une butte anti-bruit.

Protection de l'air

Germanier Ecorecyclage SA

En 2008, l'entreprise Germanier Ecorecyclage SA a mis en service une installation de méthanisation, inscrite dans le Plan cantonal de gestion des déchets comme installation d'intérêt régional. Suite à des plaintes de nuisances olfactives transmises en 2009 par la Commune de Lavigny, le SESA et le SEVEN ont effectué une évaluation des infrastructures et de la gestion d'exploitation. Au début de l'année 2010, et en accord avec les différents intervenants du groupe de suivi (administrations communales, institution de Lavigny, Germanier Ecorecyclage SA, SESA, SEVEN), une démarche conséquente de suivi a été mise en route. De manière coordonnée mais indépendante, les services de l'Etat ont demandé un audit externe des infrastructures techniques de l'installation (SESA) et mis en œuvre une enquête olfactive d'environ trois mois (SEVEN). Dans ce cadre, le SEVEN a mobilisé de nombreuses ressources pour mener un suivi quasi quotidien des immissions d'odeurs sur huit sites situés dans le voisinage de l'installation et représentatifs des zones d'habitation. Les résultats de l'enquête ont permis de caractériser la fréquence et l'ampleur de la gêne olfactive, et ainsi d'exiger des mesures d'assainissement issues des conclusions de l'audit technique.

Sécurité biologique

L'Université de Zurich et l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich ont obtenu l'autorisation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) de procéder, sur sol vaudois, à une dissémination expérimentale de lignées de blé génétiquement modifié. Les objectifs de cet essai s'intégrant dans un programme de recherche national (PNR 59) sont la recherche fondamentale sur la fonction et l'utilité du blé transgénique présentant des gènes supplémentaires de résistance aux maladies fongiques, ainsi que l'examen des aspects liés à la sécurité biologique de la dissémination de blé transgénique. Les essais en plein champ ont débuté le 17 mars 2009 sur le domaine du Centre viticole du Caudoz de la station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil (ACW) dans la commune de Pully.

En tant que service cantonal compétent pour l'application de la législation en matière de sécurité biologique, le SEVEN, en collaboration avec le Service de l'agriculture et l'OFEV, a suivi le déroulement de cette expérience pour la deuxième année consécutive. Il a vérifié que les mesures prévues pour assurer la sécurité biologique de cette dissémination expérimentale étaient respectées.

En juin 2010, ces essais ont été victimes d'un acte de vandalisme par le déversement, sur les plantations, d'un mélange de divers herbicides. Dans le cadre de l'intervention liée à cet événement, le SEVEN a coordonné les appuis fournis par les différents services de l'Etat et a procédé à l'identification des substances déversées dans le champ d'expérimentation.

Les expériences ne seront pas reconduites en 2011, mais le travail du groupe de suivi ne s'arrête pas pour autant, car une période d'observation de deux ans est prévue sur les parcelles d'essai et aux alentours de celles-ci.

Réduction des risques liés aux produits chimiques

Dans le cadre de l'application des restrictions d'utilisation des gaz à effet de serre, le SEVEN s'est impliqué dans l'étude d'un important projet de serveurs informatiques mettant en jeu des quantités significatives de ces substances. Une pesée des intérêts (environnement, économie, énergie, etc.) s'est notamment révélée nécessaire. Par ailleurs, ce cas a mis en évidence qu'une planification tenant compte des aspects territoriaux, énergétiques et environnementaux devait être initiée pour ce type de gros consommateurs d'énergie et que cette problématique devait absolument être prise en considération dès le début de la planification d'un projet d'une telle envergure.

Energie

Planification énergétique territoriale

L'exploitation, à une échelle d'une certaine importance, des énergies renouvelables locales (géothermie, chaleur de l'environnement, solaire, etc.) nécessite généralement un important effort de planification (création de réseaux de chaleur ou de froid, par exemple). Or, dans la démarche de planification et d'aménagement du territoire, la réflexion énergétique, à moyen et long terme, est encore très peu prise en considération.

Afin de mettre en évidence cette problématique et de disposer d'un certain nombre de cas de référence à faire valoir, le SEVEN incite et motive (par le financement d'études spécifiques notamment) les acteurs concernés à engager une telle démarche.

Des études et des réalisations très intéressantes ont donc été effectuées ou sont en cours dans le district de Nyon, les villes de Morges, de Bussigny et de la Tour-de-Peilz ou encore dans le Chablais.

Concepts énergétiques des communes vaudoises

En automne 2009, le Canton a lancé un projet de concept énergétique à l'intention des communes vaudoises de moins de 2'000 à 3'000 habitants. Des documents, du matériel et des conseils ont été mis à la disposition des communes intéressées. Une année après le lancement de l'opération, un séminaire a été organisé afin d'informer, de répondre aux questions et de faire le point. Le bilan s'est avéré très positif. Tirant parti des expériences de cette première année, ce concept va donc être encore développé, notamment pour relancer l'intérêt auprès des futures équipes municipales issues des élections de 2011.

Energies renouvelables

Géothermie

Le cadastre du potentiel géothermique basse énergie de la région de Nyon, en tant que zone pilote a été achevé. La méthodologie mise en place, ainsi validée, peut donc être étendue à l'ensemble du territoire vaudois. Elle le sera dès 2011. Ce cadastre pourra dès lors être mis à la disposition de toutes les personnes intéressées.

Par ailleurs, deux projets concrets suivis et soutenus financièrement par le Canton ont connu des étapes importantes en 2010. Le projet de production d'électricité et de chaleur à Lavey en est au stade de mise à l'enquête du forage. Quant aux recherches menées sur la Côte pour évaluer le potentiel en aquifères profonds, il a fourni des résultats conformes ou supérieurs aux espérances.

Eolien

La mise place des conditions cadres propices à un développement équilibré et acceptable par une majorité de la population vaudoise a beaucoup occupé le SEVEN (ainsi que le SDT et le SFFN, également concernés par cette problématique). Une procédure structurée a été mise en place avec la détermination de zones d'investigation et d'exclusion. De plus, il a été fixé des dates impératives pour le dépôt des projets vaudois (30 avril et 30 octobre 2011) avec comme objectif de pouvoir les traiter simultanément. Les autorisations seront accordées sur la base de critères qui sont en passe d'être harmonisés sur le plan inter cantonal.

Hydraulique

Après avoir publié en 2008 un cadastre du potentiel énergétique des eaux de surface et des eaux de réseaux, 2010 a vu la réalisation d'un cadastre des sites potentiels vaudois de turbinage des eaux souterraines. Ses résultats seront présentés courant 2011.

D'autres intérêts publics (protection des sites, du patrimoine bâti, ...) entrent encore trop fréquemment en conflit avec le développement d'installations productrices d'énergie à partir de sources renouvelables. Le Guide de procédures concernant les installations individuelles d'énergies renouvelables élaboré par le Département de l'économie en collaboration, entre autres, avec le SEVEN, facilitera le développement de telles installations.

Campagne d'information dans les écoles

La campagne d'information dans les écoles menée par le Canton depuis de nombreuses années s'est poursuivie en 2011 et a vu l'introduction d'une nouvelle animation pour les classes de 1^{ère} et 2^{ème}. Le nombre d'élèves ayant bénéficié des animations a atteint le chiffre de 8'418, à quelques encablures du record de 2007 (8'556)

Bâtiment

Dans le domaine du bâtiment, l'année 2010 a représenté une année de transition entre les grandes campagnes de subventionnement lancées en 2009 notamment et les nouveaux projets qui vont se développer en 2011.

Ainsi, le Canton est en phase désengagement dans le domaine de Minergie (qui reste promu par le canton mais dont les dossiers sont désormais traités par l'agence Minergie à Fribourg) et dans celui du *Programme Bâtiments* dont le traitement des dossiers a été confié à un centre de régional créé par plusieurs cantons.

Ceci a permis de commencer à préparer, notamment, l'introduction d'une étiquette énergétique obligatoire pour les bâtiments d'habitation (motion Borel) et le contrôle de la conformité énergétique des bâtiments (motion Baehler Bech).

Sources d'informations complémentaires

Site internet

Pour la qualité de l'air :

www.vd.ch/air

Pour la lutte contre le bruit :

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/bruit/>

Pour le rayonnement électromagnétique :

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/rayonnement/>

Pour l'énergie :

www.vd.ch/energie

Pour la protection contre les accidents majeurs :

<http://www.vd.ch/fr/themes/securite/protection-de-la-population/accidents-majeurs/>

Pour la législation et des informations sur les produits chimiques

<http://www.vd.ch/fr/themes/environnement/produits-chimiques/>

Pour l'expérience de dissémination de blé transgénique à Pully :

<http://www.consortium-ble.ch>

Groupes de prestations
114.0 Administration

114.0 Administration

- Gestion et administration du service
- Prestations administratives internes et externes

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Emission des certificats d'exportation
- Récolte de données destinées à des statistiques fédérales
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Offices fédéraux

Groupes de prestations
114.1 Laboratoires

114.1 Laboratoires

- Activités d'analyses
- Prestations techniques

Descriptif

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations
- Prestations analytiques en faveur d'autres services de l'Etat

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises
- Services de l'Etat de Vaud

Groupes de prestations
114.2 Inspection

114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

Descriptif

- Contrôle des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Contrôle des abattoirs et de l'hygiène d'abattage
- Contrôles vétérinaires officiels
- Contrôle de la production primaire
- Contrôle des ouvrages de distribution d'eau de boisson
- Contrôle des piscines publiques
- Contrôle des plages
- Octroi d'agrément pour les entreprises soumises à autorisation
- Inscription des entreprises soumises au devoir d'annonce
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses
- Gestion du système d'information géographique des réseaux de distribution d'eau potable
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Exploitants agricoles
- Commerces, entreprises et abattoirs
- Communes et fournisseurs d'eau potable
- Usagers des piscines publiques et des plages

Groupes de prestations
114.3 Poids et mesures

114.3 Poids et mesures

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

Descriptif

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations

114.4 Lutte contre les épizooties

114.4 Lutte contre les épizooties

Prévention et lutte contre les maladies animales contagieuses

Descriptif

- Surveillance analytique de l'état sanitaire des animaux
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, concours, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des centres de collecte de sous-produits animaux
- Cours de formation pour les marchands de bétail

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente
- Détenteurs d'animaux
- Marchands de bétail et courtiers
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Centres de collecte et détenteurs de sous-produits animaux

Groupes de prestations
114.5 Protection des animaux

114.5 Protection des animaux

Surveillance du bien-être animal et prévention des mauvais traitements

Descriptif

- Enquêtes et contrôles
- Mises en fourrière
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants
- Autorisations de commerce d'animaux
- Autorisations de détention d'animaux sauvages
- Patentes de marchands de bétail
- Préavis sur les constructions (CAMAC)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Chercheurs pratiquant des expériences sur animaux
- Commerces d'animaux, marchands de bétail
- Gardiens d'animaux
- Préfets
- Communes
- Animaux

Groupes de prestations
114.6 Police des chiens

114.6 Police des chiens

Protection des personnes et des animaux contre les agressions canines

Descriptif

- Contrôles, expertises et enquêtes
- Délivrance d'autorisations de détention
- Mises en fourrière
- Prise de mesures d'intervention
- Délivrance d'autorisations d'éducateurs canins
- Supervision de la banque de données canine

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Public
- Détenteurs de chiens
- Eleveurs de chiens
- Educateurs canins
- Vétérinaires

Groupes de prestations
114.7 Médecine vétérinaire

114.7 Médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire

Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire
- Contrôle du commerce des médicaments vétérinaires
- Surveillance des cliniques vétérinaires

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Vétérinaires praticiens
- Clients des vétérinaires
- Cliniques vétérinaires
- Service de la santé publique
- Pharmacien cantonal

Groupes de prestations

114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

114.8 Analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

- Prestations analytiques pour le service et pour les tiers
- Etude des maladies des animaux domestiques et sauvages

Descriptif

Analyses vétérinaires dans les domaines suivants :

- Bactériologie et mycologie
- Parasitologie
- Encéphalites spongiformes transmissibles
- Diarrhée virale bovine (BVD)
- Maladie de la langue bleue
- Pathologie (autopsies)
- Histologie
- Sérologie
- Exploitation du laboratoire national de référence des maladies des abeilles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Service des forêts, de la faune et de la nature
- Vétérinaires cantonaux
- Gardes-faune
- Inspecteurs des ruchers
- Vétérinaires praticiens
- Propriétaires d'animaux
- Office vétérinaire fédéral
- Université de Lausanne

Création d'un réseau romand des SCAV

Les problèmes alimentaires et de santé animale sont de plus en plus difficiles à maîtriser. Faut de ressources humaines et financières adéquates, les structures cantonales petites et moyennes doivent renoncer à maintenir ou à développer les moyens susceptibles de gérer ces problèmes.

A moyen terme, ces insuffisances ne pourront être éliminées que par la concentration des moyens existants. Celle-ci pourrait résulter soit de la création de deux ou trois institutions centrales dotées de moyens suffisants impliquant la disparition des structures techniques cantonales, soit de la création d'un ou de plusieurs réseaux englobant les structures cantonales existantes

Les cantons de Vaud et Neuchâtel ont ainsi initié la mise en réseau de leurs laboratoires cantonaux en 2003, en signant un accord intercantonal de collaboration. Au vu des résultats positifs de cette collaboration, le réseau a été rejoint par le canton de Genève en mars 2005, puis par celui du Jura en octobre 2007.

Tous les Laboratoires cantonaux romands ayant récemment fusionné avec les services vétérinaires de leurs cantons respectifs, les cantons partenaires ont souhaité étendre la collaboration aux domaines couverts par les affaires vétérinaires. Parallèlement, les cantons de Fribourg et du Valais ont eux aussi souhaité intégrer ce réseau, qui devient ainsi un véritable outil régional.

L'accord doit permettre une synergie importante entre partenaires, et doit conduire à des économies d'échelle. Il s'agit de créer des pôles de compétences forts à disposition des membres du réseau, de créer un système unique de gestion des données, et d'harmoniser toutes les procédures administratives et techniques auxquelles les membres ont recours.

De plus, il est prévu d'organiser des campagnes de contrôle communes, de mettre en commun les ressources d'inspection et d'harmoniser les systèmes d'assurance-qualité des membres du réseau.

La création de pôles de compétences et d'un réseau collaboratif est une démarche novatrice, qui vise à la simplification administrative en mettant en commun des ressources allant au-delà des frontières cantonales. Cette mise en réseau, opérationnelle au 1er janvier 2011, suscite d'ores et déjà l'intérêt de nombreuses administrations cantonales et fédérales.

Campagnes d'analyses effectuées dans le cadre du réseau romand

Notre collaboration avec les Services de la consommation des cantons de Genève, Neuchâtel et Jura s'est activement poursuivie durant l'année sous revue. Elle a donné lieu à une quarantaine de campagnes d'analyses, effectuées chacune par un membre du réseau pour l'ensemble de ses partenaires. Les **résultats des campagnes** organisées par notre service sont donnés en annexe (cliquez pour y accéder).

Divers:

- Démission du vétérinaire cantonal

Après plus de neuf années au poste de vétérinaire cantonal, le Dr Jacques-Henri Penseyres a fait valoir ses droits à la retraite pour le 31 décembre 2010.

- Statistiques d'activités

Les principales données et les principaux résultats d'activité de la division sont fournis par les documents suivants (cliquez pour y accéder):

- [Distribution de l'eau](#)
- [Qualité des eaux potables](#)
- [Eaux de baignade](#)
- [Affaires vétérinaires](#)
- [Inspection des denrées alimentaires](#)
- [Classification des entreprises](#)
- [Contrôle des poids et mesures](#)

Projet SIGARE

Les SCAV de Suisse romande exécutent tous le même droit alimentaire fédéral. Les procédures et les démarches sont en principe les mêmes. Dès lors, le réseau romand a décidé de développer un système de gestion de données commun et qui remplacera toutes les applications actuellement utilisées. La solution sera en mesure de répondre aux impératifs opérationnels du service tels que la gestion des dossiers, des inspections, des analyses de laboratoires, des factures ainsi qu'à la gestion de la qualité.

Les principaux enjeux du projet sont les suivants :

- amélioration de l'efficacité métier par la fiabilisation et la traçabilité des informations saisies
- suppression de saisies multiples pour un même dossier dans plusieurs applications
- réduction de délai de traitement des dossiers par la simplification des procédures
- efficacité des inspections sur le terrain par la mise à disposition d'une informatique mobile
- mise à disposition de statistiques de gestion, d'outils de planification et de pilotage
- simplification des relations intercantionales par l'utilisation d'un outil de gestion commun
- mise à disposition automatique de données destinées à la Confédération
- simplification et automatisation des procédures comptables

Une brève présentation du projet SIGARE (acronyme de "Système Intégré de Gestion des Analyses, des Résultats et des Examens") est disponible [ici](#).

Projet SIRE

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ainsi que l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) sont les deux instances cantonales concernées par les réseaux de distribution d'eau potable et de lutte contre le feu. Leurs objectifs principaux sont d'assurer un développement coordonné et harmonieux des réseaux d'eau potable à l'échelle de tout le canton et de subventionner de manière optimale les infrastructures nécessaires à la défense incendie.

Afin de pouvoir réaliser efficacement leurs tâches, l'ECA et le SCAV ont mis sur pied le projet SIRE : un plan général des réseaux d'eau potable à l'échelon cantonal. SIRE offrira une vision globale constamment à jour des réseaux.

Les objectifs principaux du projet SIRE sont les suivants :

- Disposer d'un outil d'aide à la planification financière et d'aide à l'intervention permettant de garantir la pérennité des investissements liés au subventionnement.
- Garantir le développement coordonné et harmonieux des réseaux sur le plan cantonal grâce à une vision globale et à jour de ceux-ci sur support unique.
- Permettre une réponse rapide et adéquate en cas de pollutions, incendies et autres catastrophes ou d'engagement ORCA
- Centraliser les données afin de diminuer le temps et donc le coût pour la collecte des données lors de nouveaux projets.

Concrètement, SIRE est un Système d'Information Géographique (SIG) des réseaux d'eau potable et de défense contre le feu qui remplacera à terme les plans papiers. Le modèle de structuration des données est disponible en tout temps et libre d'utilisation.

SIRE permet une exportation des données automatisée pour effectuer de la simulation hydraulique et comportera, à terme, une interface web sécurisée pour les distributeurs d'eau.

A ce jour, 49 distributeurs ont été introduits dans SIRE. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le [flyer](#) (pdf 1,9 Mb) du projet et le [site SIRE](#).

Projet HARMINS

Ce projet a pour objectif d'harmoniser les procédures de l'inspecteurat des denrées alimentaires et objets usuels des cantons romands, ainsi que les documents émis par lesdits inspecteurats.

- Etablir le catalogue des procédures (moyens, méthodes, documents ...) auxquelles les inspecteurats romands ont recours à ce jour;
- Proposer un catalogue de procédures communes que les services cantonaux romands adopteront pour leurs activités.
- Proposer un échéancier de mise en vigueur.
- Définir les besoins en termes d'outils (outils pour la planification des interventions, la gestion des rapports d'inspections y compris les documents photographiques, les prélèvements, les analyses, la correspondance en rapport avec les administrés, etc).

Le projet évolue à un rythme réjouissant et devrait être terminé dans le courant du 2^{ème} semestre 2011.

Informations spécifiques

Le site du SCAV comprend de nombreuses informations relatives aux activités du service

- [Site du SCAV](#)

Informations générales

Des informations de nature générale sont disponibles sur les sites des trois offices fédéraux en charge des domaines d'activité du SCAV

- [Site de l'OFSP](#) (Denrées alimentaires et protection du consommateur)
- [Site de l'OVF](#) (Affaires vétérinaires)
- [Site du METAS](#) (Métrologie légale, poids et mesures)

Groupes de prestations

53.3 Places d'accueil de la petite enfance

53.3 Garderies pour le personnel de l'ACV

Gestion de l'offre de places d'accueil de la petite enfance pour les collaboratrices et les collaborateurs de l'ACV.

Descriptif

Prise en charge des enfants de 8 semaines à 7 ans, dont l'un des parents au moins travaille dans l'ACV.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs ACV.
- Familles.

Groupes de prestations

53.1 Egalité entre hommes et femmes

53.1 Egalité entre femmes et hommes

Promotion de la mixité et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les deux secteurs clés que sont la formation et l'emploi, avec un accent tout particulier sur l'Administration cantonale vaudoise, qui se doit d'être exemplaire.

Lutte contre la violence domestique.

Descriptif

- Conseils et informations aux particuliers, aux services et aux autorités.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Elaboration des rapports et analyses sur les discriminations relevées et sur toute question relative à la problématique de l'égalité.
- Formulation, en cas de litiges fondés sur la LEg, d'appréciations, sur requête d'une autorité judiciaire, en vertu de l'article 4, alinéa 3 de la loi d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LVLEG)
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative à l'égalité.
- Lutte contre la violence domestique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat.
- Employé-e-s de l'ACV.

Groupes de prestations
53.0 Administration

53.0 Administration

Gestion et administration du service

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaboratrices et collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.

Événements marquants, évolutions significatives

Modification de la LVLEG

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi vaudoise sur les subventions, le 1er janvier 2006, le BEFH a dû se doter d'une base légale explicite afin de réglementer l'octroi, le suivi et le contrôle des subventions accordées.

La Loi vaudoise d'application de la loi fédérale du 24 juin 1995 sur l'égalité entre femmes et hommes (ci-après LVLEg), a donc été complétée par un article 4a qui précise à son alinéa 1: "Dans le but d'encourager la réalisation, dans les faits, de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Bureau de l'égalité peut octroyer des subventions à des organismes, privés ou publics, actifs dans la promotion de l'égalité, notamment dans la lutte contre la violence domestique, en conformité avec la loi sur les subventions."

Depuis 2007, le BEFH accorde des subventions à des organismes extérieurs à l'Etat, en lien avec la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre la violence domestique.

Démission de la cheffe du BEFH

Le 20 octobre 2010, le Conseil fédéral a désigné l'actuelle cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud pour prendre la direction du Bureau fédéral en date du 1er mars 2011.

Suite à cette nomination, le Conseil d'Etat a procédé à un large appel aux candidatures pour repourvoir le poste de délégué-e à l'égalité du Canton de Vaud.

Transfert des garderies de l'ACV du DSE au DFJC

Fin 2010, le Conseil d'Etat a décidé de transférer la gestion des garderies de l'Etat, actuellement rattachées au BEFH, au Département de la formation de la jeunesse et de la culture, avec effet au 1er mars 2011.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité

De mars 2010 à mars 2011, la cheffe du BEFH assure la présidence de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE). C'est dans cette fonction qu'elle a participé à la délégation suisse, conduite par le Département des affaires étrangères, à la Commission de la condition de la femme (CSW) - ONU, à l'occasion de la 54^e session, qui a eu lieu du 1^{er} au 12 mars 2010 à New York. Par cette sollicitation, la Confédération voulait saluer le dynamisme du canton de Vaud dans de nombreux domaines en lien avec l'égalité: lutte contre la violence domestique, conciliation vie familiale et activité professionnelle, partenariat privé-public pour l'accueil de jour des enfants, etc.

La cheffe du BEFH a aussi été sollicitée à faire partie de la délégation officielle de la Suisse, conduite par le Département fédéral de l'économie (SECO), lors de la présentation des deuxième et troisième rapports de mise en œuvre du Pacte I de l'ONU devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, qui a eu lieu les 5 et 8 novembre 2010 à Genève.

Parmi les projets réalisés dans le cadre de la CSDE et pilotés par le BEFH, on signalera l'étude *Qui fait les nouvelles en Suisse ?*, qui constitue le supplément suisse au projet mondial de monitoring des médias.

En effet, depuis 1995, tous les cinq ans, a lieu une enquête sur les « médias d'actualité générale » au regard du genre. Cette enquête intitulée *Projet mondial de monitoring des médias (GMMP)* porte sur une seule journée médiatique, en l'occurrence le 10 novembre 2009, et donne lieu à une sorte d'instantané.

La Suisse figurait, pour la première fois, dans sa diversité linguistique, aux côtés de 107 pays.

L'étude suisse a notamment montré que la sous-représentation des femmes parmi les personnes mentionnées ou interviewées perdure (22%). Du côté des journalistes, les signatures féminines n'accompagnent que 34% de toutes les nouvelles produites. Tous les médias d'actualité quotidienne sont concernés. Quelques différences apparaissent cependant entre les régions linguistiques, la Suisse latine offrant un pourcentage de figures et de signatures féminines plus élevé que la Suisse alémanique.

Emploi

Le BEFH a finalisé un partenariat entre la Conférence romande de l'égalité et l'Institut de droit des assurances et du travail (IDAT) de l'Université de Lausanne (UNIL), plus particulièrement les Professeur-e-s Wyler et Kahil-Wolff, pour la tenue du site www.leg.ch: résumé par l'IDAT des décisions des tribunaux cantonaux romands ainsi que des arrêts du TF en matière d'égalité, y compris en dehors de la Loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes (Code des obligations, Loi fédérale sur le travail, Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain, etc.)

Formation

Le 11 novembre 2010 s'est tenue la Journée Oser tous les métiers (JOM) rencontre toujours le même succès avec une inscription de plus de 14'000 élèves de 5^e à 7^e année (10-14 ans environ), soit un taux de participation d'environ 70%. Un nouveau partenariat avec l'Ecole supérieure en éducation de l'enfance (ipgl) a été institué qui a débouché sur la création d'ateliers petite enfance à destination des garçons (46 participants).

Enfin, dans 12 établissements scolaires, répartis sur tout le territoire vaudois, ont eu lieu 13 représentations de théâtre-forum portant sur le choix professionnel. Au total près de 1'300 élèves, avec leurs enseignant-e-s, ont participé à ces représentations assurées par la troupe de théâtre Le Caméléon.

Violence domestique

Du 22 novembre au 5 décembre 2010, le BEFH a organisé et financé une campagne de prévention de la violence domestique dans les transports publics des régions de Lausanne, Morges et Yverdon.

La Commission cantonale de lutte contre la violence domestique, placée sous la présidence du BEFH, a procédé tout au long de 2010 au bilan des mesures de lutte contre la violence domestique, réalisées dans le canton de Vaud entre 1999 et 2009. Elle a commencé ses travaux en vue de définir le deuxième *Plan d'action vaudois contre la violence domestique 2010-2015*.

Rapport annuel de gestion 2010
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/egalite